

La lettre du CES

Hors série | *Automne 2000*



**LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,
UNE ETAPE, UN BILAN,
DES CHANGEMENTS?**

Lettre d'information du Conseil économique et social

Organigramme

Qu'est-ce que le CES?

Institué par un règlement du 22 juin 1994 du Conseil d'Etat, le Conseil économique et social (CES) doit assister celui-ci de manière indépendante ainsi que lui donner des avis sur des questions relatives à la politique économique et sociale. Le Conseil peut aussi se saisir lui-même des sujets qu'il entend traiter.

Le CES est constitué de soixante membres, issus des syndicats, des milieux patronaux et de personnalités qualifiées désignées par l'Etat. Le fonctionnement est assuré par un bureau de douze membres et un secrétariat de quatre personnes. Les membres du Conseil sont nommés pour six ans, le Président et son Bureau pour trois ans.

Président:

Marian Stepczynski

Vice-présidents:

Georges Tissot
Pierre Weiss

Secrétaire général:

Jean-Pierre Thorel

Bureau:

Roland Andrey
Gabriel Barrillier
Pascale Erbeia
Jean-Louis Mevaux
Alfiero Nicolini
Jacques Robert
Marian Stepczynski
Willy Streckeisen
Georges Tissot
Pierre Weiss

Impressum

Rédacteur responsable:

Graphisme et mise en page:

Impression:

Adresse de la rédaction:

Commandes et Abonnements:

Téléphone:

Fax:

E-mail:

Internet:

Alexandre Favre

Stephan Boillat

Coopi, Coopérative d'imprimerie
du Pré-Jérôme, rue du Pré-Jérôme 6
Case postale 326, 1211 Genève 4

Case postale 2292, 1211 Genève 2

Nadine Robert

022/731 03 22

022/731 03 53

secretariat.ces@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ces

Editorial

Une aussi longue attente

L'idée a germé au début des années soixante de doter Genève d'un organisme de réflexion et de concertation. Le nom a changé, les circonstances ont varié, mais les buts – est-ce vraiment étonnant ? – sont restés les mêmes : mieux se préparer aux changements qui bouleversent notre société.

Les bonnes idées ont la vie dure, même si le terrain sur lequel elles devraient prendre racine leur est parfois hostile. Le rappel des origines du Conseil économique et social genevois en est la meilleure des illustrations, puisque presque trente ans séparent ses prémices de sa naissance.

A travers les témoignages recueillis et les documents réunis dans les pages qui suivent, on mesure à quel point la nécessité d'un organisme de réflexion et de prospective s'est fait constamment sentir à Genève, depuis ce qu'il faut probablement considérer comme les vrais débuts du changement économique et social qui bouleverse désormais notre société. C'est en effet au début des années soixante que les anciennes structures industrielles, les anciennes hiérarchies institutionnelles, bref, l'ancien ordre du monde, ont commencé de se désagréger, entraînant jusque dans notre minuscule République le besoin de se rassembler et de se concerter pour mieux se comprendre, s'expliquer, se préparer.

Confusément ressenti par tous, précocement identifié et intelligemment mis en forme par des magistrats et des députés, ce besoin de disposer d'un organisme de réflexion et de prospective a donc finalement débouché sur le CES que nous connaissons.

Comme tout projet, celui-là a passablement dévié de sa trajectoire initiale pour tenir compte de l'esprit du temps et des contingences locales. Mais il a conservé des intentions de ses initiateurs l'essentiel de la vocation et de la mission qu'ils lui voyaient, et

même si les moyens – intellectuels et financiers – de ses ambitions lui font parfois défaut (parce que Genève encore une fois n'est guère qu'une tête d'épingle sur la carte des enjeux économiques et sociaux qui gouvernent désormais notre destinée), le CES demeure un lieu de dialogue utile et apprécié.

Bien sûr, les avis divergent sur sa manière de travailler et sur la qualité de ses productions. Les uns voudraient un organisme beaucoup plus détaché des institutions politiques existantes, les autres le souhaiteraient encore davantage inséré dans le tissu social. Mais tous se rejoignent pour constater, après avoir participé aux travaux du CES en tant que membres, experts ou invités, que la qualité de réflexion et surtout l'ouverture aux visions et aux opinions d'autrui y étaient grandes.

Au terme de ces premières six années de «législature», c'est donc un constat globalement positif, comme on dit, qui s'impose : le Conseil économique et social est utile, et si le moment est sans doute venu de procéder sur le plan institutionnel à quelques réglages, l'essentiel de l'acquis doit être sauvegardé. Restera naturellement, pour continuer la métaphore, à monter en puissance. Cela supposera de doter le CES de moyens – budgétaires notamment – à la hauteur des objectifs qui lui sont assignés.

Marian Stepczynski
Président du CES

Sommaire

Quelques éléments historiques 4

André Ruffieux	5
Eugène Suter	7
Renaud Barde	8
Pierre Milleret	10
Pierre Schmid	12

Le Conseil économique et social de Genève 14

Roland Andrey	15
Michel Balestra	16
Christiane Brunner	18
Beat Bürgenmeier	19
Christophe Dunand	20
John Dupraz	22
Pascale Erbeia	23
Yves Flückiger	25
Jean-Bernard Lachavanne	26
András November	28
Christine Sayegh	29
Jean Spielmann	30
Marian Stepczynski	31
Claude Torracinta	32

Quelques éléments historiques

Le Conseil économique et social de Genève existe depuis six ans. Mais les origines du cheminement ayant abouti à sa création remontent à plusieurs décennies. Voici brièvement présentées les phases-clés de ce processus.

Documents

Les archives mentionnées dans ce numéro peuvent être consultées au centre de documentation du Conseil économique et social. Celui-ci est ouvert du lundi au vendredi entre 9h30 et 15h30.

Précision

Tous les textes publiés dans cette revue l'ont été avec l'accord des personnes intéressées, tant sur le fond que sur la forme.

Premières initiatives

Au milieu des années soixante, des voix s'élevèrent pour réclamer la création d'un organisme de contact et de dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Fernand Corbat, député radical, s'exprima par exemple dans ce sens le 11 juin 1965 devant le Parlement cantonal. Il invitait les autorités à constituer un organe permanent de liaison et de prospective intéressant l'Etat, la Ville et l'économie genevoise. Des députés de tous les partis se réunirent alors et convinrent qu'il appartenait au gouvernement de faire des propositions allant à la rencontre de la motion Corbat. Ils soulignèrent dans leur rapport du mois de mai 1966 qu'il devait être possible «de créer un organe consultatif qui ne double pas le pouvoir politique, mais qui apporte un appui indispensable pour résoudre les grandes tâches intéressant la collectivité». C'est dans ce contexte que le 26 mai 1967, André Ruffieux, Conseiller d'Etat en charge du Département du commerce, de l'industrie et du travail, présenta un règlement instituant une commission consultative de l'économie et du travail. L'objectif étant d'établir une liaison entre les pouvoirs publics et les milieux économiques et professionnels dans le domaine économique, ainsi qu'en matière de protection du travail. Cette structure basée sur le tripartisme aurait dû effectivement être mise en place; elle ne

fonctionna pourtant jamais, en particulier à cause d'oppositions au sein des diverses tendances syndicales.

Nouvelle proposition

L'idée fut toutefois reprise quelques années plus tard par Pierre Milleret, député démocrate-chrétien au Grand Conseil. Elargissant le champ d'une telle institution, il présenta le 27 avril 1977 le projet de loi n°4739 créant un Conseil économique et social. Soutenu par le PDC, le texte fit cependant l'objet de réserves et d'objections de la part du gouvernement, de la Chambre de commerce et de certains syndicats. Le projet de loi fut donc transformé en motion, qui fut acceptée par le Grand Conseil.

De précieux témoignages

Il faudra attendre le début des années nonante pour voir enfin se réaliser le rêve de ces précurseurs. Pour mieux comprendre cette lente maturation, nous avons interrogé plusieurs protagonistes, partisans ou opposants des tentatives avortées. Les pages qui suivent sont donc le reflet de rencontres riches en enseignements et que nous vous laissons découvrir.

André Ruffieux est né le 26 novembre 1912. Sa vie professionnelle débute dans le commerce en qualité d'employé et se poursuit aux PTT. Dès sa jeunesse, il s'engage tant au niveau associatif, que syndical et politique. Membre du Parti indépendant chrétien-social (PICS), devenu depuis le Parti démocrate-chrétien (PDC), il est élu Conseiller municipal de la Ville de Genève en avril 1951. Il quitte ce poste la même année, lors de son élection comme député au Grand Conseil où il siège pendant une décennie. Nommé Conseiller d'Etat le 4 décembre 1961, il se voit confier le Département du commerce, de l'industrie et du travail. Réélu en 1965, il conserve son département et assume parallèlement la direction du Département militaire. Déjà vice-président du Conseil d'Etat, il en devient président pour un an et, à ce titre, prononce le discours des autorités à la Cathédrale Saint-Pierre. Fin 1973, après douze années de gouvernement, André Ruffieux choisit de ne pas solliciter du peuple un nouveau mandat. Par la suite, il a continué à remplir différentes fonctions dans les domaines économiques, civiques et sportifs.

André Ruffieux



M. Ruffieux, comment avez-vous eu l'idée de créer une commission consultative de l'économie et du travail au milieu des années soixante ?

En tant que magistrat, j'étais confronté à tous les problèmes que connaissait l'économie genevoise à l'époque. J'observais ce qui se passait et j'essayais de trouver avec les uns et les autres des solutions à des problèmes communs. Mes contacts avec les chefs d'entreprises et les syndicats patronaux d'une part, ainsi qu'avec les syndicats des travailleurs de l'autre, m'avaient confirmé qu'il fallait que je pratique largement le dialogue. J'estimais toutefois qu'il ne suffisait pas d'attendre de devoir négocier sur un fait précis pour être efficace mais, au contraire, qu'il était nécessaire de s'y préparer à l'avance. Avec un outil de travail bien rodé, on se donnait les moyens d'anticiper certains problèmes. Or mon souci profond était d'assurer, par tous les moyens légaux et honnêtes possibles, la paix du travail dans notre république. C'est dans ce contexte qu'un jour, après avoir vécu des expériences préoccupantes, j'ai souhaité créer un organisme permanent, auquel on pourrait confier les difficultés qui viendraient tant du côté du patronat que du côté des salariés et dans lequel l'Etat pourrait jouer un rôle de conseiller et d'arbitre. D'où l'initiative de mettre sur

pied une commission consultative de l'économie et du travail, indépendante et travaillant dans l'intérêt général. J'ai évoqué cette thématique lors du discours de Saint-Pierre, le 13 décembre 1965; le règlement instituant la commission sera présenté un an et demi plus tard.

Mon idée était celle d'une répartition parfaitement équilibrée fondée sur le tripartisme. L'ambition n'était pourtant pas d'aller jusqu'à imposer une structure de réflexion. C'était une commission consultative, il s'agissait en priorité d'étendre le dialogue et de traiter de problèmes concrets. J'étais inquiet des conflits qui pouvaient surgir sur le plan social du fait des difficultés sérieuses que commençaient à rencontrer certaines entreprises.

Quels sont les éléments qui ont provoqué l'échec de votre initiative ?

Du côté de l'Etat il n'y a eu aucun problème. Le Conseil d'Etat m'a approuvé et m'a souhaité bonne chance. Il n'y a pas eu d'opposition du côté des partis politiques, j'ai reçu des encouragements venant de mon parti et du Parti national-démocratique (devenu le Parti libéral). Même le Parti radical, à travers les syndicats autonomes, a salué cette idée. Idem pour la gauche, via la Communauté

suite en page 6 >>>

André Ruffieux

>>> suite de la page 5

genevoise d'action syndicale (CGAS). Le projet n'a pas abouti à cause de difficultés de personnes et de conceptions. Les esprits n'étaient pas assez mûrs. J'ai probablement été trop loin et trop vite. Ce qui est nouveau suscite souvent la méfiance. J'ai rencontré du côté des syndicats patronaux un accueil intéressé. La réaction fut similaire de la part des syndicats ouvriers, chrétiens et autonomes, mais le problème était de savoir comment et dans quelles proportions ils seraient représentés au sein de la commission. Il y a eu des divergences assez sérieuses. Du côté de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG), l'accueil n'a pas été du tout bienveillant, au contraire. Elle n'était pas convaincue de l'utilité et de l'opportunité de cette nouvelle structure. Charles Aubert, son directeur, pensait que cela coûterait de l'argent à la république et ferait double emploi avec les activités de son institution. Je n'étais pas d'accord avec ces motifs. Et puis la Chambre aurait de toute façon eu son représentant au sein de la commission. L'opposition de la CCIG et les difficultés des différentes tendances syndicales à s'entendre quant à leur représentation ont été déterminantes. Tout cela a freiné mon enthousiasme et malgré ma propre bonne volonté, j'ai échoué. Mais l'idée était lancée.

La commission a donc été pensée et proposée mais elle n'a pas pu fonctionner. Qu'elle a été votre réaction ?

Il aurait fallu qu'un projet de loi soit voté par le Parlement pour instituer cette commission; c'est ce qui lui aurait donné son autorité vis-à-vis de l'ensemble des professions et de l'économie. Je n'ai pas été jusque-là car je craignais un refus. J'ai compris qu'il fallait faire preuve de patience et ne pas brûler les étapes. Le climat n'était pas propice. J'ai songé à réactiver cette idée plus tard, mais le climat n'était toujours pas favorable. Au lieu de risquer un deuxième échec, qui aurait peut-être été fatal, j'ai préféré laisser le temps faire son œuvre.

Je ne regrette rien. J'ai lancé une idée que d'autres ont reprise et qui a fini par aboutir. Ce n'est pas toujours celui qui sème qui récolte. La doctrine du parti auquel j'appartiens a toujours préconisé l'entente, le dialogue et les relations de confiance. Dans un pays aussi varié que le nôtre, il faut imaginer des organismes qui aident à cultiver ces notions, y compris dans le domaine économique et social. Après mon départ du Conseil d'Etat, certains ont repris le flambeau avec courage et cela a progressivement débouché sur ce que l'on connaît aujourd'hui : le Conseil économique et social. Vous rendez un immense service par vos

activités et vos publications et cela n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur. Si le CES n'existait pas, il faudrait le créer. Vos buts se sont étendus. Vous êtes un Conseil et non une commission consultative. C'est plus large et c'est tant mieux.

Eugène Suter est né le 8 juillet 1913. Son entrée dans la vie professionnelle passe tout d'abord par les Ateliers de construction mécaniques de Vevey et se poursuit aux Ateliers des Charmilles, dont il sera par ailleurs président de la Commission ouvrière en 1942. L'année suivante, il est nommé président de la section genevoise du syndicat FTMH (Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie), puis Secrétaire fédératif en 1944. Membre du Parti socialiste, il est élu député au Grand Conseil en 1949. Dès 1953, il est porte-parole romand et traducteur aux réunions fédératives de la FTMH. En 1955, il devient président de l'Union des syndicats du canton de Genève et, dès 1959, il assume la fonction de président de la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale). De 1960 à 1974, en dehors de ces tâches, il participe à une quinzaine de mandats officiels dont la présidence de la Commission financière de la CIA, ainsi que celle de la Commission de contrôle de gestion. Des raisons de santé l'obligent alors à se retirer d'un bon nombre de ses activités. Eugène Suter est président d'honneur de la CGAS.

Eugène Suter



M. Suter, y avait-il vraiment une place pour une commission consultative de l'économie et du travail dans les années soixante ?

Probablement pas, nous n'étions pas mûrs pour cela. A l'époque, il était relativement facile de trouver des points de rencontre avec le patronat sur le plan sectoriel. Verticalement, on pouvait trouver des branches dans lesquelles les contacts étaient bons, alors que sur le plan horizontal les arrangements étaient plus ponctuels et surtout pas organiques. Ainsi, malgré ces échanges, les distances étaient bien marquées et nous étions loin d'imaginer l'institution d'une structure permanente. J'étais de ceux qui n'étaient pas persuadés de l'efficacité de tels organismes et pour cette raison nous n'y étions pas favorables.

Quelle représentation vous faisiez-vous du projet de M. Ruffieux ?

C'était un projet essentiellement politique et c'est parce qu'il émanait du PICS (Parti indépendant chrétien-social), qui était la branche la plus sociale des trois partis de droite, que l'on était tenté par ce type de dialogue. L'esprit corporatiste était toujours présent dans la philosophie de ce parti, le plus soucieux de cimenter les choses et de construire avec les syndicats. Cela faisait fondamentalement partie de leur vision de la vie, des gens et de la société avant même de constituer une

doctrine politique. Les radicaux et les libéraux étaient plus tranchés. D'un autre côté, on craignait que ce projet soit le fait d'hommes de bonne volonté cherchant à alléger la situation politique, voire à museler un peu la gauche dans ses moyens d'expression et à rendre les syndicalistes plus prudents. Nous avions le sentiment que les employeurs pouvaient utiliser cette idée comme un appât pour nous neutraliser à travers la discussion. Il y avait, pour nous, un monde entre le projet et la volonté de faire une politique constructive. Nous n'étions pas prêts, il y avait trop de vieilles souffrances et d'appréhensions. Nous ne voulions pas participer à des structures de prestige et discuter dans le vide mais plutôt traiter de thèmes sur lesquels nous pouvions vraiment avancer. L'effet aurait été spectaculaire mais cela n'aurait certainement pas constitué une contribution importante.

Quels types d'obstacles se dressaient sur la route d'un dialogue institué ?

Dans ce cas précis, il n'y a pas eu de véritable débat. Mais il est clair que nous ressentions différentes pressions. Il y avait d'une part l'aiguillon de l'extrême-gauche et il fallait toujours en tenir compte. Il y avait d'autre part le regard des organisations centrales qui nous disaient jusqu'où nous pouvions aller sur le plan cantonal. Enfin, il ne faut pas oublier que, dans les années soixante, on en restait à une vision

suite en page 8 >>>

>>> suite de la page 7

presque centenaire des partenaires sociaux. Ceci dit, les syndicats étaient le plus souvent favorables aux propositions concrètes. Mais les structures générales et permanentes n'étaient pas à l'ordre du jour. Du fait des blocages philosophiques et mentaux, une telle organisation avait peu de chances de passer la rampe. Ce n'était pas une affaire de personnes mais plutôt une affaire de génération. C'était peut-être aussi dû à un manque d'imagination. Les solutions ponctuelles laissent une plus grande liberté d'action, nous étions relativement forts et nous pouvions nous permettre de ne pas donner suite. Nous voulions éviter de nous lier sur une base permanente. Nous cherchions le concret, pas les bavardages.

Comment percevez-vous le chemin parcouru depuis ?

Par notre travail, nous avons contribué à ce que se mettent en place petit à petit des institutions de stabilisation, telles que le CES.

Je souhaite que le Conseil économique et social continue parce qu'il a certainement un rôle à jouer. Cet organisme constitue un lieu de rencontres commun qui permet aux parties de mieux se connaître. En outre, le travail qui peut être fait par le Secrétariat, dans la mesure où on lui laisse une marge de manœuvre suffisante, est positif même si les innovations qu'il propose peuvent mettre du temps à s'imposer. C'est un centre de réflexion et de production d'idées, il faut laisser l'agitation aux syndicats respectifs. Ceci dit, le CES est utile mais il ne peut pas à lui seul régler l'ensemble des problèmes. Je pense de surcroît que c'est toujours au sein des associations patronales et des associations ouvrières et d'employés que se situe véritablement l'évolution des rapports sociaux. C'est sur le terrain des classes ou des intérêts antagonistes que l'on a le reflet des comportements véritables de chacun.

Je ne suis pas certain que le CES subsiste pendant longtemps sous sa forme actuelle. Il a été créé à un moment politiquement euphorique et il y a de sérieuses remises en question. La volonté politique d'en faire réellement une organisation qui

Renaud Barde



Renaud Barde est né le 11 décembre 1911. Après une licence en droit à l'Université de Genève, qu'il obtient en 1934, il devient avocat. Durant sa carrière, il sera notamment Secrétaire général de la Fédération romande des syndicats patronaux (FRSP), membre de la Commission de contrôle de la gestion de l'Etat de Genève, ainsi que membre du Comité directeur et vice-président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Il représentera régulièrement les organisations patronales sur le plan international, participant à différents comités traitant des questions relatives à la CEE, au GATT et à l'OCDE. Pendant près de 40 ans, Renaud Barde a également été expert de la Confédération suisse pour les problèmes d'assurances sociales publiques et privées, de droit du travail et pour les questions conjoncturelles et d'emploi. Il a enfin assumé récemment, au titre de la Fédération internationale de la petite et moyenne industrie, la vice-présidence de l'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UIAPME).

M. Barde, comment le patronat a-t-il vécu la tentative de créer une commission de l'économie et du travail en 1967 ?

Le patronat, face à la proposition de M. André Ruffieux, a eu une réaction de sympathie. Pas enthousiastes toutefois, nous estimions en effet que beaucoup de choses devaient être traitées par profession ou par groupe professionnel plutôt que sur le plan général de la Cité. Nous étions néanmoins favorables au dialogue. Mais ce n'était concevable qu'avec l'ensemble des syndicats. Or il y avait un problème majeur, celui de la représentativité syndicale. La division des syndicats n'a pas facilité la tâche des négociateurs patronaux. Nous étions ouverts à un essai mais nous redoutions des blocages. Finalement, les obstacles se sont révélés plus grands que les opportunités. La réaction négative du côté syndical est survenue très rapidement et, comme nous ne voulions pas brusquer les choses, nous n'avons plus approfondi la question. Nous avons juste constaté qu'il n'y avait pas de nécessité d'aller plus en avant.

Nous aurions été favorables à la proposition de M. Ruffieux si nous n'avions pas senti qu'elle pouvait avoir des répercussions négatives sur nos relations professionnelles sectorielles. Pourquoi mettre les milieux du bâtiment et de la métallurgie ensemble

Quelques éléments historiques

alors qu'ils n'avaient pas les mêmes problèmes. Cela aurait pu provoquer une grande confusion. Nous avons apprécié l'initiative de M. Ruffieux parce qu'elle était fondée sur la notion de collaboration. Notre attitude était donc malgré tout positive, même si nous estimions que cette idée était difficile à réaliser.

D'autres éléments ont-ils influencé dans un sens ou dans l'autre le sort de ce projet ?

A l'époque, le climat était plutôt aux tensions. Un organisme qui les aurait atténuées aurait donc été le bienvenu. J'ai toujours pensé que les rapports du travail devaient se régler, dans l'intérêt des uns et des autres, non pas dans la rue mais autour de la table par des efforts de compréhension réciproques. Cette politique pragmatique nous avait permis d'éviter les conflits et de développer une stabilité sociale. On est arrivé à la paix du travail grâce à des solutions ponctuelles et non à travers une politique globale. J'ajoute qu'il est plus difficile de faire des petits pas dans une grande réunion que lorsque quelques personnes seulement se réunissent autour d'une table. Il y avait, en outre, des divergences d'opinion au sein du patronat, bien qu'il y ait eu peu de réactions négatives pour des motifs personnels. Il y avait, par contre, une plus grande hésitation

de la part des associations qui dépendaient de centrales, qui se trouvaient généralement à Berne, à Zurich ou à Bâle. Ces centrales ne voulaient pas être dépossédées de la moindre parcelle de leur autorité. Elles estimaient en effet que certaines questions ne pouvaient pas être traitées avec efficacité sur le plan local et que Genève ne devait pas devenir un modèle pour toute la Suisse. Cela a d'ailleurs aussi joué un rôle du côté des syndicats. Ce fut donc un obstacle commun important.

Enfin, il faut relever que les associations économiques ne voyaient pas de raisons de mélanger l'économie et le social.

Quelles étaient les limites du rôle que l'on aurait pu attribuer à l'Etat ?

Tout le monde souhaitait que l'Etat reste le plus possible à l'écart des relations syndicales, professionnelles et du travail pour éviter qu'une loi ou un règlement ne se substitue aux relations entre partenaires sociaux. Ce qui gênait ce n'était pas la présence de l'Etat mais la question des compétences. Si le but était uniquement de faciliter les relations, nous estimions que cela devait se passer dans le cadre de la profession et non pas sur un plan général. Ce n'est pas parce que le commerce de détail a un problème que le bâtiment va être dans la même

situation. En revanche, nous étions d'accord de dialoguer sur un certain nombre de principes. C'était, par exemple, le moment où des assurances sociales comme l'AVS se développaient et il fallait traiter convenablement ces sujets.

Avec le recul, quel bilan tirez-vous de cet essai ?

C'était de toute évidence prématuré, les esprits n'étaient pas prêts. Mais si nous ne l'avions pas tenté, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Il y a des idées qui doivent mûrir. Le projet Milleret, dix ans après, n'a pas été reçu avec enthousiasme non plus. Même si l'idée d'un Conseil de dialogue suscitait de la sympathie, on ne voyait pas très bien comment il pouvait être constructif dans le contexte de l'époque. Les affaires allaient trop bien pour que cette structure soit justifiée aux yeux des uns et des autres.

Par la suite, il y a eu une crise mondiale et les objections ont perdu de leur importance. C'est ainsi que l'on a pu envisager un Conseil économique et social, dont je dois dire que la population n'a peut-être pas encore compris l'utilité. On n'a pas vu suffisamment de résultats pour que l'on puisse affirmer que c'est une bonne solution. Mais il n'est pas dit qu'elle est mauvaise. Tout

suite en page 10 >>>

>>> suite de la page 9

le monde attend de voir les résultats positifs. La formule actuelle éveille des espoirs, on est maintenant à un tournant. Il faudrait arriver à une conception des rapports sociaux qui permette un développement durable et équilibré. Le CES pourrait s'attaquer à des problèmes précis et aller au fond des choses, sans avoir l'ambition d'intervenir dans l'économie ou les relations du travail parce que ce sont des domaines qui se développent plus lentement.

Pierre Milleret



Pierre Milleret est né le 21 août 1932. Il effectue ses études au Collège Calvin, puis à l'Ecole d'ingénieurs de Genève et enfin à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Sa vie professionnelle passe par trois étapes : le Bureau technique C. Zschokke SA (1951-1953); le Bureau R. Perreten (collaborateur, 1959); le Bureau Perreten & Milleret (associé, 1961-2000). Membre du Parti démocrate-chrétien (PDC), il est Conseiller municipal à Lancy de 1959 à 1966 et député au Grand Conseil de 1961 à 1985 (président en 1980). D'autres mandats politiques complètent son parcours, comme la présidence du PDC genevois (1969-1971) et des participations à plusieurs commissions, conseils d'administration ou fondations. Il a également été à la tête de différentes associations, professionnelles ou civiles, dont l'Association genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGE-DRI) dès 1995.

M. Milleret, qu'est-ce qui a motivé en 1977 le dépôt de votre projet de loi visant à créer un conseil économique et social ?

Au niveau économique et social, cette période était assez difficile et un manque de concertation entre les milieux économiques et le monde politique se ressentait. Lorsque les parties étaient confrontées à des situations d'urgence, il était souvent trop tard pour agir efficacement et il fallait proposer une stratégie adaptée. Or, j'avais acquis la conviction que des contacts préalables pouvaient sauver certaines entreprises du naufrage. Tout ne peut pas se régler sur le terrain. On peut se battre pour des augmentations de salaires notamment, mais ce n'est pas de cette manière que l'on va résoudre les problèmes économiques. Nous ne pouvions plus avancer au coup par coup; il devenait nécessaire d'être mieux organisés afin de procéder par anticipation, sans prétendre y parvenir à chaque fois. Il ne servait, en effet, à rien de recourir aux autorités lorsque la catastrophe était déjà arrivée. Je désirais dès lors réunir l'Etat, ainsi que les syndicats patronaux et ouvriers. C'était probablement à quelqu'un de centre-droite d'émettre la proposition. Cette tendance politique ne privilégie pas l'économie ou le syndicalisme, elle était donc bien placée pour jouer ce rôle d'articulation entre la gauche et la

Quelques éléments historiques

droite. L'objectif que l'économie et le politique collaborent davantage dans le respect mutuel imprégnait notre action.

Avez-vous été influencé par l'expérience du projet de M. Ruffieux ?

La commission consultative de l'économie et du travail n'avait jamais fonctionné, essentiellement pour des questions de représentativité et de manque de volonté politique. Les temps n'étaient pas favorables pour organiser des consultations systématiques avec les milieux économiques. On préférait agir ponctuellement, quitte à le faire trop tard.

J'ai voulu créer quelque chose de nouveau, aussi ai-je déposé mon projet de loi. J'étais influencé par l'expérience française où aucun grand chantier économique ne démarrait sans l'aval d'un conseil économique et social. C'était pour moi une référence dans laquelle on retrouvait les acteurs de la vie économique qui discutaient de stratégies à long terme.

Mais mon projet n'a pas vraiment abouti. Renvoyé en commission, le texte a débouché sur une motion votée par le Grand Conseil. Cela revenait à transmettre l'idée au Conseil d'Etat, à qui il appartenait de faire des propositions par la suite. Je n'étais pas entièrement satisfait de cette issue mais elle a peut-être contribué à faire évoluer les choses. Les contacts entre les milieux

de l'économie et de l'Etat ont continué à se développer à travers d'autres organismes, dont l'OPI, mais pas sous l'angle d'une approche globale des problèmes économiques.

Quelles furent les principales raisons de votre échec ?

Dans un sens, la gauche et les syndicats, représentant le tiers de l'organisme envisagé, avaient le sentiment d'être mis en minorité par les deux autres tiers. Les syndicats ouvriers craignaient en outre que l'on crée une chambre portée sur des problèmes théoriques et que la réalité du travail sur le terrain soit négligée.

Mais l'opposition à mon projet a été essentiellement patronale. Les patrons étaient surtout préoccupés par le quotidien de leurs entreprises. De plus, ils ne voulaient pas définir un avenir économique cantonal où l'Etat aurait une trop forte emprise.

Au niveau politique, la gauche était donc réservée et mettait en doute la bonne volonté des patrons pour amener les problèmes des entreprises au conseil économique et social. Le PDC, lui, me soutenait. L'accueil du reste de la droite fut plus mitigé. Mais cette opposition a été paradoxalement très silencieuse, les radicaux et les libéraux ne sont d'ailleurs pas intervenus dans le débat. L'attitude du Conseil d'Etat fut également très prudente.

J'étais jeune député et j'ai peut-être commis des erreurs. Je n'ai pas pris l'initiative de rencontrer les syndicats patronaux et ce sont eux qui sont allés trouver le Conseil d'Etat pour l'exhorter à modération.

Pour qu'une idée se réalise, trois éléments sont déterminants : Un projet, des circonstances et des hommes.

Quand j'ai déposé mon projet, les circonstances n'étaient pas favorables et les hommes n'étaient pas encore convaincus !

Et aujourd'hui ?

Malgré les critiques, le CES actuel joue bien son rôle. Il ne constitue pas une initiative momentanée mais s'inscrit dans une certaine continuité. Je suis donc content qu'il existe et il est nécessaire qu'il poursuive sa route, sans oublier de faire régulièrement le bilan de ses activités. Il faut aussi qu'il se fasse mieux connaître.

Pierre Schmid est né le 11 août 1932. Sa vie professionnelle commence à la SIP (Société genevoise d'instruments de physique). Actif dans le syndicalisme il devient, dès 1963, permanent à la FTMH (Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie). Après avoir été Secrétaire fédératif il reprend, suite au départ d'Eugène Suter en 1974, les fonctions de Secrétaire principal et d'Administrateur de la section de Genève. Il est nommé Secrétaire central en 1985, puis vice-président central, poste qu'il occupe jusqu'en 1995. Il mène parallèlement une carrière politique. Membre du Parti socialiste genevois dès le début des années soixante, il est député au Grand Conseil pendant près de 20 ans et en assume la présidence en 1981. Dans sa députation, il est spécialiste des questions économiques, sociales et transfrontalières.

M. Schmid, pourquoi les syndicats et la gauche sont-ils restés si prudents à l'égard de la tentative de créer un conseil économique et social durant la seconde moitié des années septante ?

Tout d'abord, il faut relever que la crise économique et sociale a commencé à ce moment-là, marquant ainsi la fin d'une certaine stabilité.

Par ailleurs, sur le plan politique, on assistait à l'émergence assez forte de l'extrême-gauche marginale, qui faisait pression et attaquait toute velléité d'instituer des contacts permanents.

Mais notre crainte principale était de nous retrouver minoritaires dans cet organisme tripartite et de devoir abandonner notre liberté de jugement en y participant. Pour nous, en effet, le projet

Pierre Schmid



Milleret aurait eu pour conséquence d'institutionnaliser un dialogue qui devait plutôt avoir lieu sur le terrain ou au Grand Conseil. Nous étions en faveur d'une concertation mais un peu méfiants des bonnes intentions. Nous préférons la voie directe basée sur les rapports de force, en espérant que nous n'aurions pas besoin d'en faire la preuve. De plus, contrairement au milieu parlementaire, il n'y avait pas là de processus de décision possible. Enfin, le débat pouvait être faussé par le fait que les discussions au sein du conseil nous auraient liés. Nous voulions rester libres et nous avions peur de perdre notre temps alors qu'il commençait à y avoir le feu partout. C'était là nos inquiétudes. Nous estimions que la situation aurait été difficile à gérer avec un tel organisme, qu'il ne correspondait donc pas aux besoins du moment et que nous risquions d'être utilisés, voire manipulés.

Y a-t-il eu d'autres éléments qui ont conditionné votre attitude ?

L'appréhension de la gauche vis-à-vis de ce projet a également résidé dans le fait qu'elle n'a pas eu pendant longtemps de véritable perception des réalités économiques. Elle pensait que la responsabilité de la marche des affaires incombait aux patrons et qu'elle devait essentiellement se préoccuper des questions de redistribution. Petit à petit, tout de même, la gauche s'est intéressée de plus près aux

rouages de l'économie afin de participer aux décisions. Mais sans toutefois être convaincue qu'un organisme consultatif puisse lui permettre d'influencer les grands choix.

Si l'opposition syndicale n'était pas très violente, la méfiance et le doute persistaient. On se rappelait que durant les années soixante le premier projet incluait les syndicats chrétiens et autonomes. Nous ne voulions pas ouvrir nos dossiers en présence de ces organisations et leur donner ainsi le bénéfice de nos travaux. A cette époque, nous combattons le principe du syndicalisme confessionnel et considérons les autonomes comme une excoissance du Parti radical.

En outre, nous nous souvenions des anciennes tendances corporatistes chrétiennes-sociales.

Qu'est ce qui a été fatal selon vous à ce projet ?

Dans le contexte du milieu des années septante ce n'était pas la bonne période, le projet venait trop tôt et nous avions beaucoup de soucis. Le Conseil d'Etat n'était pas chaud. Les patrons n'étaient pas intéressés. C'était surtout les démocrates-chrétiens et une partie de la droite qui soutenaient cette idée. Ce manque d'appuis a été décisif. La gauche, systématiquement attaquée par son extrême sur tout ce qui était institué, préférait se concentrer sur des points pour lesquels elle était convaincue. Nous n'étions pas

Quelques éléments historiques

encore expérimentés en matière de crise et de chômage. Nous n'avions donc pas le temps, d'autres urgences nous préoccupaient. M. Milleret a un peu prêché dans le désert et nous n'avons pas eu besoin de combattre son projet de front.

Les initiatives de MM. Ruffieux et Milleret ont-elles suscité des réactions similaires ?

Entre les projets des années soixante et septante, on peut en effet remarquer une certaine constance dans les positions, même si les contextes étaient différents.

Du côté démocrate-chrétien, et cela fait partie de leur doctrine, on avait pour leit-motiv de vouloir discuter entre gens de bonne volonté.

Nous, nous redoutions d'être utilisés et de voir qu'il n'y avait pas de moyens pour appliquer ces intentions. On a réussi à gérer bien des problèmes précis à travers les discussions directes et sans avoir besoin d'organisme de consultation. Dans les deux cas, on craignait que l'une des conséquences soit d'utiliser les syndicats contre la gauche. Le danger était de nous retrouver coincés dans un dialogue général et que notre collaboration soit interprétée comme étant un accord sur des sujets plus pointus, limitant ainsi notre marge de manœuvre.

On était de surcroît en faveur d'un changement des structures, alors qu'un tel organisme ne faisait que de mettre de

l'huile dans l'engrenage. On préférait utiliser ce qui existait et créer des rapports de force pour faire évoluer les mentalités. Nous pensions que nous n'avions aucune chance d'y arriver uniquement par des paroles mais qu'il fallait plutôt des pressions adéquates. Le climat était donc résolument à la confrontation, même si elle était relativement feutrée. Ceci dit, la FTMH genevoise a été à cette époque l'un des acteurs de la mise sur pied de l'OPI (Office pour la promotion de l'industrie genevoise) qui était une création claire et concrète.

Et après, qu'elle a été l'évolution ?

Il est difficile de dire s'il y a eu continuité entre ce projet et le processus qui a mené au CES actuel. Ce que l'on peut affirmer, en revanche, c'est que la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a fait progressivement l'expérience de la discussion et de la concertation sans se faire manipuler. Cela a certainement joué un rôle dans son acceptation de cette institution et en faveur de sa participation.

Pour ma part, juste après la création du CES, il y a cinq ans environ, j'ai repris à la FTMH centrale l'idée d'un conseil économique et social sur le plan national et elle a été acceptée par l'Union syndicale suisse (USS). Il n'y a malheureusement pas eu, à ce jour, de concrétisation. Je le regrette, car il y a davantage de possibilités sur le plan national.

Comment percevez-vous ces événements avec le recul ?

Dans les années septante, le sentiment général était que nous n'avions pas besoin d'un conseil économique et social. Il ne semblait pas être une tribune importante mais plutôt une idée un peu abstraite. Il n'était pas question de perdre de l'énergie pour en faire quelque chose d'utile alors qu'il y avait tellement à réaliser sur le terrain. On ne voulait pas d'une structure généraliste. Peut-être que nous aurions dû relever le défi...

Mais nous voulions rester très indépendants de l'Etat et ne pas nous faire prendre dans un schéma quel qu'il soit et d'en être prisonniers. Nous n'étions pas contre le tripartisme mais nous pensions que certaines zones devaient rester dans le cadre du bipartisme, c'est-à-dire avec les acteurs directs et sans l'Etat. C'est le cas des problèmes de l'économie sectorielle où l'Etat n'intervient que pour des difficultés majeures. Le CES ne doit donc pas gérer tous les domaines et prendre garde de déboucher sur du concret.

Il est important d'éviter que le CES devienne une affaire d'élites. C'est pourquoi il s'agit notamment de rendre plus accessible les résultats de ses travaux. Un rapport ne devrait pas être classé sitôt publié. Une meilleure publicité des activités du Conseil économique et social serait donc bienvenue.

Le Conseil économique et social de Genève

L'idée d'un conseil économique et social fut relancée au printemps 1993 par la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale) lors des états généraux de l'Etat, assises organisées par la Tribune de Genève et réunissant les acteurs de la vie politico-socio-économique genevoise pour tenter de sortir du marasme.

Le patronat, soit l'UAPG (Union des associations patronales genevoises), se rallia à cette idée et la soutint.

Les composantes politiques de l'Entente, ainsi que le Parti socialiste, inscrivirent alors la création d'un conseil économique et social à leur programme de législature 93-97.

Les élections de l'automne 1993 à peine terminées, les nouvelles autorités annoncèrent la création du Conseil économique et social

dans le discours de Saint-Pierre, ce qui fit dire à certains - mal informés - que le CES était l'alibi social du gouvernement monocolo.

Cette étape fut suivie d'une année de réflexion entre partenaires sociaux (UAPG, CGAS, Conseil d'Etat, Département de l'économie), qui aboutit à la rédaction d'un règlement, promulgué le 22 juin 1994 par un arrêté du Conseil d'Etat. La séance inaugurale eut lieu le 20 décembre 1994.

Officiellement, le Conseil économique et social existe depuis le 1er janvier 1995. On le voit bien, même s'il fallut attendre longtemps (environ 30 ans entre les premières velléités et la création du CES), la troisième tentative s'est concrétisée très rapidement, prouvant ainsi que le CES est issu d'une volonté dépassant les cliques politiques habituels.

Roland Andrey est administrateur délégué et directeur de diverses sociétés actives dans les domaines de l'industrie et de la construction dont Nobile et Cie SA. Il a par ailleurs fondé deux associations dont les objectifs sont rattachés à des problématiques économiques. Roland Andrey peut se targuer de présider la Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève ainsi que l'association la Cité des métiers. Il est en outre vice-président notamment de la Fédération des métiers du bâtiment. Enfin, Roland Andrey est membre du comité de diverses structures et du bureau du Conseil économique et social.

Roland Andrey



C'est comme entrepreneur, désireux d'être intégré aux commissions sociales, que j'ai souhaité participer aux travaux du CES. J'ignorais de quoi il s'agissait précisément, mais j'avais quelques idées relatives au domaine du social, idées peu conventionnelles auxquelles je souhaitais donner une audience. J'affirmais, en effet, d'une manière un peu provocatrice, que je défendais une société «à deux vitesses» dont une partie composée de capitalistes traditionnels et l'autre de personnes désireuses de vivre selon des standards différents. J'avais été séduit notamment par un projet écologiste qui proposait une forme de vie commune basée sur les échanges et non sur le profit matériel ou l'argent. Je reste toujours convaincu qu'il faut laisser le temps à une partie des membres qui constituent la société afin qu'ils réfléchissent, méditent et créent. Le Conseil économique et social de Genève m'apparaît comme quelque chose d'extraordinairement confortable, comme un lieu d'expression possible, non soumis au regard politique immédiat. Je considère cet espace comme une chance pour la créativité de la société genevoise.

Il faut ajouter que j'ai toujours jugé plus enrichissant de me confronter à des gens qui ne pensent pas comme moi afin qu'ils m'ouvrent à d'autres orientations ou alors que je puisse tenter de les convaincre. Ce type de dialectique peut se développer au CES, dans un climat qui reste détendu, surtout lorsque chacun oublie l'origine de sa représentativité.

Lorsque les réfractaires se font ambassadeurs...

Il va de soi, concernant les dossiers, que je me sens plus lié à ceux auxquels j'ai participé. Je constate avec plaisir, qu'en général, les idées exprimées au CES sont reprises et font leur chemin. Par exemple, durant plusieurs années mon «cheval de bataille» fut l'idée du «chèque-emploi». Apparaissant initialement irréalisable pour certains, cette idée se trouve à présent en cours de concrétisation. Le Grand Conseil vient en effet de voter le concept du «chèque-formation». Le mode de fonctionnement du CES demande de la patience et de la persévérance quant à l'évolution des mentalités et la transmission des idées. Il m'a fait réaliser la lenteur de certains processus, la méconnaissance des dossiers et la méfiance que la nouveauté suscite. Il me semble que le CES lutte, à sa manière, pour faire progresser les concepts. Par les rencontres inhabituelles qu'il peut engendrer, on voit certains réfractaires se muer en convaincus puis devenir les

ambassadeurs d'idées qui les effrayaient au départ. Ce type de brassage a des effets étonnamment constructifs pour toutes et tous. En fait, de par sa nature parallèle et autonome, le CES favorise idéalement la réflexion sur le long terme. Je le verrais bien s'atteler à la question de «l'Agenda 21» et développer, à l'échelle régionale et donc au-delà des frontières cantonales et nationales, une réflexion sur les trois pôles déterminés par la quête d'un développement durable (social, économique, environnemental). En fait, toute l'infrastructure du Conseil ainsi que ses principes de réunion, répartition des matières à réflexion, constitution de groupes de travail, etc. conviendraient parfaitement pour une mise en œuvre pragmatique et réaliste sur le plan régional.

D'une façon générale, si l'on admet une représentativité qui soit exhaustive, on se heurte inmanquablement à des difficultés de méthode, de marche à suivre, etc. Il y a, pour moi, un aspect très raisonnable dans la structure actuelle du CES, sa finalité n'étant en tous les cas pas la polémique. En fait, le facteur déterminant dans la constitution du Conseil doit certainement être la qualité des personnes qui s'y trouvent impliquées, qualité au niveau d'une largesse d'esprit et d'un engagement, au sens également du pluralisme que le Conseil fait jouer. Le nombre de membres doit rester limité pour que le

suite en page 16 >>>

climat du CES préserve une ouverture au niveau de la parole et du discours; la vigueur du travail effectué par le Conseil dépendant bien sûr du degré d'implication de ses membres et invités.

On finit toujours par déceler la faisabilité dans la créativité

La dynamique du Conseil économique et social genevois pourrait être améliorée dans le sens de la production d'utopies... L'effusion de projets, d'idées, en bref, le développement de la créativité dans laquelle on finit toujours par déceler une faisabilité. Le CES constituant un groupe hétéroclite, les projets les plus utopiques pourraient vraiment y être accueillis puis mûris parce qu'ils seraient développés par des personnalités très diversifiées. En politique, au contraire, l'élaboration de certaines propositions est tributaire de savants calculs, comme : une majorité des voix, des échanges, des partages, des échéances électorales. Le Conseil peut et pourrait tendre toujours plus vers la nouveauté et l'originalité, sans trop se préoccuper du temps. Une chose est certaine au CES : on apprend. A mon âge, mes opinions me semblent très souvent arrêtées. Pourtant, les dossiers qui sont traités et conçus par le Conseil économique et social m'ont intéressé et ouvert l'esprit. Après les auditions qui avaient été réalisées dans le cadre des recherches sur l'exclusion sociale, par exemple, j'ai été surpris par nombre de données que j'ignorais auparavant et je ne crois pas m'être trouvé seul dans ce cas de figure. Par l'intermédiaire du Conseil, l'intérêt des uns et des uns est infléchi vers d'autres regards.

Personnellement, le problème à traiter dès maintenant concerne celui de l'environnement, qui ne peut que pâtir de la rapidité du développement économique. Les problématiques de ce genre étant sans frontière, un réseau européen de Conseils économiques et sociaux m'apparaît comme une mesure indispensable. Il permettrait l'addition des compétences ainsi que des échanges entre experts qui seraient utiles et bénéfiques pour toutes et tous.

Michel Balestra



Michel Balestra est le directeur de Balestra SA. Membre du bureau de la chambre de Commerce et d'industrie de Genève, il est vice-président du Cercle des dirigeants d'entreprises et du comité de sélection de GENILEM. Michel Balestra est en outre depuis 1989, député libéral au Grand Conseil du canton de Genève, parti dont il a assumé la présidence de 1992 à 1994.

La chance d'un CES réside dans son pouvoir de réunir des individus émanant de divers milieux, c'est-à-dire, des personnes qui connaissent particulièrement bien les problèmes dont elles viennent débattre. En tant que libéral, mon credo est qu'une importante redistribution des richesses implique une économie offensive. Je perçois donc l'avantage déterminant du CES dans sa capacité à réunir d'une part des acteurs économiques qui maîtrisent les règles de l'économie de marché; d'autre part des acteurs sociaux qui connaissent les attentes de la population. La synthèse entre ces deux types d'analyse de la société est une nécessité que la classe politique ne parvient pas toujours à réaliser. Ainsi, au CES l'abord des questions se fait hors toute contingence politique, d'une manière pratique et directe. Les débats peuvent s'articuler dans une certaine quiétude, dans une

atmosphère débarrassée de cette empreinte émotionnelle qui est si caractéristique des débats partisans. Prendre part à un forum comme le Conseil économique et social m'a permis ce que le vif d'un débat politique ne me permettait pas, et ceci essentiellement pour des questions de temps, soit un travail général de synthèse.

Si la gauche cherche à faire disparaître un outil qu'elle revendiquait lorsqu'elle se trouvait dans l'opposition, c'est qu'elle n'a pas saisi l'intérêt réel d'une telle institution

J'ai été président du Parti libéral genevois durant la campagne électorale pour le renouvellement du Grand Conseil de 1993. Le CES faisait partie du programme politique de ce Parti, comme, du reste, de celui des socialistes ou encore d'autres groupes, et ceci sans qu'il y ait eu une concertation préalable à ce sujet. Le besoin d'un espace de cette nature était donc bel et bien ressenti tant par la droite que par la gauche ou par le centre-gauche. Je n'ai donc pas compris le fondement des critiques dont le Conseil a été - est - l'objet, et j'aimerais vraiment que celles-ci soient formulées de manière plus précise. Si la classe politique désire fixer de nouveaux objectifs au CES, elle doit préalablement s'entendre pour les

Le Conseil économique et social de Genève

définir clairement et les exprimer. C'est uniquement à la lumière de ces nouvelles exigences, et de la capacité du CES à les atteindre, que la classe politique pourra procéder à sa réévaluation. On ne peut pas se contenter de faire de la politique partisane, et si la gauche, aujourd'hui majoritaire à Genève, cherche à faire disparaître un outil qu'elle revendiquait lorsqu'elle se trouvait dans l'opposition, c'est, à mon sens, qu'elle n'a pas saisi l'intérêt réel d'une telle institution.

Par essence, toute démocratie implique l'élection des représentants du peuple. Ceux-ci sont donc soumis à diverses pressions telles que le lobbying économique et les pressions sociales et syndicales qui influencent la nature de leurs engagements politiques. Toutefois, les politiques ne peuvent faire l'économie d'informations de qualité fondées sur des données factuelles ou scientifiques, informations que leur apportent sans conteste les rapports du CES. L'atout majeur du CES est celui, à mon sens, d'identifier des zones où un équilibre est possible et à rechercher. Je pense que si le Conseil d'Etat et le Parlement cantonal sont insatisfaits du CES, dont les recherches leur sont destinées, c'est plus par méconnaissance que par la qualité de celles-ci. En réalité, ils ne s'en servent pas ou trop peu. Toutes les publications du Conseil économique et social genevois m'ont paru

cohérentes; elles sont inscrites dans un contexte minutieusement défini. En regard de mes options politiques, elles m'ont parfois semblé trop axées sur le social, mais reflètent fidèlement la réflexion qui se développe en son sein.

Je vois quelque chose d'utile à ce que l'on modère ma position politique, et je m'étonne que la gauche n'y perçoive plus un certain avantage... En fait, je crois que le CES est devenu la caution d'un gouvernement homogène, et que la gauche le rejette désormais un peu comme elle rejetterait une «greffe», dans une sorte de mouvement d'orgueil.

Par opposition à un parlement réactif, le CES se caractérise par sa «veille stratégique»

L'un des dossiers qui me paraît le plus détaillé est celui posant la question des risques de dumping salarial en relation avec la libre circulation des personnes. Voilà une synthèse de recherches parfaitement documentée qui devrait désamorcer les craintes déclenchées par cette problématique. Par opposition à un parlement réactif, dont l'activité est caractérisée par le traitement des questions en fonction de leur urgence, le CES se définit par l'exigence de prendre le temps indispensable à son principe d'observation attentive (que je qualifie de «veille stratégique»),

et aux analyses sectorielles approfondies qu'il entend mener.

La question de la représentativité du CES revient de manière récurrente et semble préoccuper certains. Je n'ai aucun *a priori* à ce sujet. Seul le Conseil, me semble-t-il, doit sentir ses besoins et évaluer son efficacité selon sa composition. Il doit se préserver une certaine autonomie de choix pour désigner les personnes qu'il veut voir travailler sur des affaires spécifiques. La réforme pour la réforme me paraît sans intérêt. Les moyens donnés au CES restent insuffisants pour qu'il puisse véritablement remplir sa vocation d'anticiper le cours des choses.

Sorte de «libéral révolutionnaire», hors de l'établissement, je ne quitte mes convictions qu'à grand peine. Je pense que l'évolution du tissu législatif d'une collectivité ne peut être qu'adaptée à l'évolution culturelle de la majorité de cette collectivité. Donc, idéaliste comme je pense l'être, et comme peut l'être un tenant de l'extrême opposée, soit un marxiste révolutionnaire, je sais que je ne me trouverai jamais dans la moyenne culturelle collective, et que je ne serai jamais satisfait des règles législatives en place. Pourtant, je reste conscient qu'il n'existe pas d'autre solution en termes pragmatiques. L'Histoire prouve qu'un gouvernement

suite en page 18 >>>

de gauche ou de droite ne peut gouverner en devançant la culture collective; ainsi, chaque fois qu'un gouvernement s'est trouvé trop en avance, c'est la rue qui l'a fait reculer. Toutes ces considérations faites, je puis dire que la fréquentation d'un espace comme le CES ne m'a pas fait changer mes convictions politiques personnelles, mais qu'il m'a plutôt aiguillé dans le sens du *possible*. Savoir ou apprendre ce qui est du domaine du possible m'a rendu attentif à la lenteur des évolutions. J'en ai personnellement déduit que l'influence d'une politique idéaliste demeure le plus souvent marginale.

Pour conclure, je verrais bien le CES genevois inciter à la création d'autres antennes cantonales. Une coordination entre ces divers *forums* pourrait alors être envisageable, dans un deuxième temps, nécessitant alors de nouveaux budgets. Il est à noter que la plupart des grandes villes d'Europe sont dotées de Conseils économiques et sociaux. Une concertation au niveau international serait de la plus grande utilité pour l'amélioration de la «veille stratégique», car en ce domaine, il faut admettre que, si personne n'invente rien, c'est que les phénomènes évolutifs sont constants et inéluctables.

Christiane Brunner



Avocate de formation, Christiane Brunner est une des grandes figures de la politique et du syndicalisme helvétique. Depuis octobre dernier, elle est la présidente du Parti socialiste suisse. Pour assumer ce mandat, elle a quitté la présidence du syndicat FTMH qu'elle assurait depuis 1992. Christiane Brunner est en outre aux Conseils des Etats pour le canton de Genève depuis 1995. Elle est l'auteure de diverses publications dont le
Commentaire du contrat de travail (en collaboration).

Je ne peux appréhender le CES que par le biais de ses publications et ne m'exprimerai donc guère sur son mode de fonctionnement. Si l'on peut dire qu'il matérialisa, au moment de sa création, un espace politique pour un gouvernement qui était monocolore, le CES constitue aujourd'hui une sorte de groupe de recherches, utile et efficace.

Les thèmes abordés par le Conseil sont dans l'air du temps, mais l'originalité de cet organisme est à rechercher dans le traitement qui en est fait. Les dossiers résultent d'études sur le terrain et rendent ainsi la compréhension des sujets d'actualité plus aisée. Ce sont de bonnes synthèses, des bilans, des états des lieux qui mettent certains concepts sociologiques et économiques à l'épreuve de la réalité. Les publications du CES me sont souvent utiles au niveau professionnel; mais il m'arrive aussi volontiers de les consulter afin

de préparer mes interventions parlementaires. En outre, je les confie à des personnes qui travaillent sur des questions que le Conseil a abordées. J'ai conservé une impression favorable des dossiers sur le partage du temps de travail et sur le développement durable.

Le rôle du Conseil économique et social s'inscrit dans une logique de l'intermédiaire : il le définit comme un précieux relais entre les partenaires sociaux et l'Etat. Les syndicats et les associations d'employeurs n'ont ni le temps ni les moyens de mandater des études d'un genre voisin de celles du CES. En Suisse, il est beaucoup question de partenariat social, mais peu de structures «de décantation» existent, peu de ces lieux-étapes avant que ne soient négociées les conventions collectives...

Je suis convaincue par la capacité d'investigation du Conseil. Il ne saurait pratiquer la prospective au sens étroit, scientifique, de ce terme. Le fruit de ses recherches correspond toutefois bien à sa finalité de fournir des données, des informations, des renseignements.

Le CES est une source parmi d'autre de la formation de mes opinions. Je suis d'avis que la Suisse tirerait grand profit de l'existence d'un organisme de ce type dans d'autres cantons, voire au niveau national. L'excellence des réflexions fournies par le CES genevois concernant les accords bilatéraux, la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement en est une parfaite illustration.

Docteur es sciences économiques, Beat Bürgermeier est Professeur ordinaire à l'Université de Genève depuis 1982. Il occupe le poste de Doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales depuis 1995. Ses recherches portent sur la socio-économie, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement. Auteur de nombreuses publications, les plus récentes sont : Socio-economics, An interdisciplinary Approach : Ethics, Institutions and Markets; Analyse et politiques économiques; Théorie et pratique des taxes environnementales (en collaboration); Principes écologiques et sociaux, à paraître.



Beat Bürgermeier

A mon sens, le CES a fonctionné comme une plate-forme, où des thèmes d'intérêt général ont été abordés, où il m'est apparu qu'une réflexion les concernant pouvait être élaborée en profondeur, d'une manière quelque peu déconnectée des contingences politiques habituelles. Je retiendrais volontiers du CES la *culture du dialogue* qu'il a fait naître à Genève. A la suite de la crise économique qui a duré environ huit ans, de 1990 à 1998, on a vu se rapprocher des personnalités dont les mentalités et les intérêts différaient, alors que les enjeux qui les ont fait se rencontrer ne s'articulaient pas sur le même modèle qu'au sein d'un parlement. C'est peut-être cette culture de la concertation qu'on peut reconnaître à un organe comme le CES, une culture qui fait tout l'honneur de la société civile.

Concernant la capacité du CES à réagir à temps, j'ai pu constater une habilité à maintenir un dialogue entre partenaires sociaux au moment où les difficultés économiques ont contribué à mettre ce dialogue sous une forte pression. Le rythme où va le monde d'à présent fait

imploser le tissu social; cette vitesse que prennent des phénomènes liés au développement technique, par exemple, ne peut apparaître sans provoquer des heurts, ceci au cœur même de la société. Si certains modèles ont vécu (famille, place de la femme en son sein, hiérarchie unilatérale dans l'entreprise, etc.), il est nécessaire de trouver sur quelles bases en fonder de nouveaux.

L'atomisation des anciens schémas de référence influence directement l'économie d'une société. Pour cette raison, je trouve qu'une question comme celle de la réorganisation du temps de travail mériterait qu'on s'y arrête; la *flexibilité* du travail serait un concept à valoriser, à éclairer sous un meilleur jour. Ce sont des thèmes que le CES pourrait poursuivre, puisqu'il les a déjà soulevés. Quoi qu'il en soit, la mise en place d'idées innovantes nécessite vraiment une culture de la concertation.

Je n'aime pas l'idée d'étoffer davantage le CES. La représentativité dans nos sociétés est en général réglée par des pratiques démocratiques. La légitimité d'une personne siégeant au parlement est absolue. Il me paraît dès lors absurde de chercher à maximiser la légitimité du CES par toutes sortes d'artifices de représentation à mes yeux incompatibles avec l'idée que je me fais de la société civile. Il n'y a pas lieu de dédoubler les structures fondamentales de la

société démocratique en créant des meta-parlements, en assurant des représentations qui, finalement, ne se trouveraient pas totalement assumées. Je n'apprécie pas, à ce titre, la revendication d'autonomie de certains corps sociaux ou bien encore l'érection des ONG en reflets fidèles de la société. Ce type de dérive témoigne aussi, selon moi, de la crise que traversent, actuellement plus que jamais, toutes les institutions, ainsi que d'une incapacité à canaliser un scepticisme ambiant, qui touche tous les projets dirigés vers un objectif bien déterminé. Du reste, la notion d'une société finalisée est elle-même devenue conflictuelle.

L'esprit ouvert du CES lui permet de capter les bifurcations de l'Histoire

Ma formation d'économiste m'a enseigné que la prévision demeure impossible. Selon moi, ce serait plutôt la promotion d'un esprit alerte et ouvert qui fait du CES un organe capable de capter les bifurcations de l'Histoire, même lorsque celle-ci s'emballe et projette les êtres humains, en l'occurrence les Genevois, dans des situations parfaitement nouvelles. De plus, les contraintes d'un CES n'étant pas celles d'un parlement, le Conseil économique et social sera favorable à une réflexion pouvant s'élaborer sur le long terme, en interdisciplinarité et en envisageant

suite en page 20 >>>

plusieurs scénarii. Mes convictions n'ont nullement évolué à la fréquentation du CES, mais je précise que je n'y ai apporté ma contribution qu'en qualité d'expert mandaté. Dans l'absolu, je me sens à l'aise avec l'idée que notre société se caractérise par la pluralité des opinions et des valeurs, état de fait que je défends avec ferveur. Je prône la culture de la dialectique et ne peux que saluer, en ceci, la tentative et la volonté ferme du CES de chercher à maintenir cette culture vive, à la faire exister comme une richesse, non comme un frein.

Né dans un contexte de crise économique; face à une situation qui a surpris les uns et les autres, le CES a, selon moi, joué le rôle d'une parade qui a eu son utilité, mais dont la prolongation n'est peut-être plus nécessaire. Dans notre régime de démocratie semi-directe, tout semble mis en place pour régulariser les échanges entre travailleurs et employeurs. Presque tout est, hélas, déjà très finement légiféré.

Ingénieur horticole ETS, Christophe Dunand est à ses débuts professionnels chargé de programmes auprès de l'Institut universitaire d'études du développement où il a complété sa formation initiale. Il se dédie en particulier au soutien à des organisations non-gouvernementales. En 1993, il est nommé directeur des programmes de l'association Réalise, charge qu'il occupe maintenant à 75% à côté d'une charge d'enseignement à l'IUED.

Je conçois le CES comme un important chaînon du dispositif politique genevois, chaînon qui devait certainement manquer avant sa création. Rencontres, pensées prospectives, analyses et mises en commun ne peuvent que s'y trouver stimulées et exprimées. Et non dans un forum qui tendrait à se substituer au politique, mais bien plus comme une manière de prise de recul hors le jeu politique, comme un indispensable complément du politique. Le CES répond bien à cette exigence d'une pédagogie de la discussion qu'appelle toute volonté d'un développement durable. Faisant la part belle à la concertation, il doit rester cette forme ouverte qui permet à des professionnels du terrain de s'exprimer devant les représentants d'autres milieux, devant des politiques, des hauts fonctionnaires, etc.

Christophe Dunand



Pour moi, le CES concrétise l'espoir de faire remonter certaines questions, certaines préoccupations le long de la pyramide du système politique, le long de l'échelle structurale, du civil au politique. En ce sens, le Conseil économique et social constitue bien l'une des voies qui mènent vers la sortie de la politique politicienne, et qui introduisent à la politique publique.

Le CES permet la sortie de la politique politicienne vers la politique publique

Les dossiers traitant de l'exclusion sociale, du développement durable, et surtout de la cohérence des politiques publiques, me viennent à l'esprit pour illustrer l'efficacité et la justesse des réflexions développées au sein du CES. Je juge opportun de poursuivre ces recherches suivies de publications, de «prendre la température» des situations qui font le quotidien socio-économique de l'environnement genevois... La reprise économique cache des mutations profondes dans le monde du travail, véritable réservoir de domaines de réflexions. Je pense à la question de la sécurité, à celle des conditions et du partage du temps de travail. Une nouvelle économie entraîne aussi de nouvelles contraintes, qui ont et auront trait au psychologique, au stress, aux aptitudes personnelles plus que profession-

Le Conseil économique et social de Genève

nelles. Le CES par sa démarche prospective, par son aptitude à traduire des données abstraites en termes concrets, et inversement, par son pouvoir de lecture du concret, pourrait analyser les divers effets possibles de la nouvelle relation de l'être humain au travail.

La composition tripartite du Conseil me paraît trop classique

La composition tripartite du Conseil me paraît trop classique. Je suis conscient de la réticence de certains décideurs à accorder une trop grande importance au développement des mouvements associatifs. Leur rôle est pourtant fondamental pour la cohésion sociale, que ce soit dans le sport, la culture ou le social, les associations sont des espaces de créativité et d'innovation. Au-delà des prestations qu'elles fournissent aux citoyens, des innovations associatives forment une ressource tant pour les milieux économiques que pour les services publics. Le CES gagnerait donc certainement à élargir sa représentativité.

Les critiques qui touchent le Conseil sont parfois ciblées sur sa soi-disant lenteur : il faut admettre que le CES a mis un certain temps d'apprentissage pour fonctionner véritablement. C'est, par exemple, tout un vocabulaire commun qu'il a bien fallu trouver, afin que

les gens puissent discuter sérieusement, au-delà des balbutiements propres à tous les débuts. Je sens personnellement une évolution, un assouplissement général, une meilleure compréhension entre les divers membres et intervenants réguliers du Conseil, qui sont le fruit de plusieurs années nécessaires à la création d'une place différente, que le CES se devait d'occuper.

De participer, même occasionnellement, aux travaux du Conseil économique et social de Genève, m'a permis de mieux saisir la complexité et la particularité propres au système helvétique, son fonctionnement très sectoriel, qui peut aussi expliquer la méconnaissance publique vis-à-vis de certaines questions. Un débat en *forum* impose de toute manière une clarification, une formalisation du discours et de la pensée. Il m'a fait situer plus précisément les pôles connus ou les pôles non-maîtrisés de certaines thématiques qui y ont été abordées. Mon rôle de responsable associatif m'incite à faire passer, sous la forme d'idées, des faits observés sur le terrain, en situation pratique, jusqu'à ce qui relève du décisionnel. J'ai donc tout avantage à rester informé de ce qui se pense en dehors de mon milieu professionnel. Le fait de parler à d'autres, en dehors d'un parti défini et étiqueté, me laisse la liberté de ce qui

n'est pas connoté. Les problématiques abordées au CES ne connaissent pas de frontières. Des espaces analogues mériteraient donc d'être multipliés en Suisse. Une concertation élargie enrichirait inmanquablement notre réflexion.

Au bénéfice d'une formation d'ingénieur technicien agricole, John Dupraz est le chef d'une exploitation agricole familiale de 60 hectares de cultures et de 6 hectares de vignes. Depuis 1973, il siège au Grand Conseil pour le Parti radical. Il est en outre conseiller national depuis 1995. John Dupraz est membre du Comité directeur de l'Union suisse des paysans et président de la Fédération suisse des producteurs de céréales.

John Dupraz



Un organe comme le CES me paraît indispensable pour les rencontres et les échanges qu'il suscite. Sorte d'espace «feutré», il permet aux personnes qui s'y investissent de poursuivre des réflexions sur certains sujets d'actualité, d'y faire jouer des moyens plus scientifiques, plus techniques que politiques, et de dégager de leurs investigations une certaine information, une connaissance de données qui peut s'avérer utile pour éclairer les décideurs dans leur choix. Je ne suis moi-même pas membre du CES, mais je puis parler en tant que conseiller national : le fonctionnement de ce Conseil, en ce qu'il permet à ceux et celles qui veulent s'y rendre pour réfléchir ensemble de s'abstraire de la pression inhérente au monde politique, favorise et devrait continuer à favoriser la naissance et l'échange des idées.

Le clivage gauche/droite est désuet. Dans ce contexte, le CES permet de le transcender

L'une des difficultés de la société actuelle est le réflexe «néolibéral» qu'elle porte en elle et qui appréhende les problèmes inmanquablement à travers le prisme économique, au détriment des composantes sociales et environnementales. L'on «globalise», l'on

«mondialise» les règles du commerce, mais l'on omet de redéfinir, à une échelle mondiale, les règles sociales et celles qui concernent les relations de l'homme avec l'environnement (développement durable). Dans la perspective d'un monde moderne, dont les trois paramètres principaux sont le marché, les règles sociales et les normes environnementales, la recherche d'un équilibre reste une urgence pour la société. Tous les êtres humains sont concernés. L'idéologie politique évolue, les clivages gauche/droite sont aujourd'hui désuets. Pour répondre aux problèmes de la drogue, de la pollution, du chômage ou de l'exclusion sociale, il faut sortir de cette opposition systématique. Il devient plus que nécessaire d'encourager l'éclosion d'idées nouvelles, dans le but d'un équilibre à trouver, à l'échelle planétaire comme pour Genève et la Suisse. Le CES me semble justement en mesure de contribuer à cette quête, en éclairant les politiciens sur certains points autour desquels la réflexion n'a pas été menée en termes essentiellement politiques. Au demeurant, le CES le fait déjà, à mon point de vue, notamment par le biais de ses publications. En fait, le CES n'est pas qu'un lieu de rencontres entre les différents acteurs de la société. Il représente une scène de discussions et de propositions utiles à tous, qui permet de présenter des solutions constructives aux décideurs de tous horizons (syndical, politique ou

économique). Je verrais d'un très bon œil que le CES s'intéresse au rôle des banques cantonales, en particulier de leurs responsabilités à l'égard de la société.

Le CES serait à mon sens enrichi de la participation des jeunes et des aînés à ses activités. Ces deux classes d'âge demeurent souvent les parents pauvres du débat socio-économique. Or, l'envie des uns et l'expérience des autres permettraient aux premiers de se déterminer plus tôt au sein de la société qui est aussi la leur, et aux seconds de s'exprimer publiquement, y compris sur les difficultés actuelles de cette société, qui est encore bien la leur ! Avec le vieillissement de la population suisse, on connaît l'étrange situation de nombreux retraités qui ont encore leurs parents. Ces retraités, actifs et désireux de s'impliquer, se sentent cependant souvent mis à l'écart du monde. Le CES constituerait alors pour eux un lieu intermédiaire entre le quotidien et le décisionnel.

Ce n'est qu'en se démarquant du Parlement que le CES gardera sa raison d'être

La dynamique du CES ne doit en aucun cas s'approcher de celle du Parlement, parce qu'il n'y a qu'en se démarquant qu'il saura conserver sa raison d'être. Le Parlement a, lui, tout à y gagner. Les

contraintes temporelles, médiatiques, idéologiques qui font inmanquablement la particularité d'un parlement ne peuvent qu'être compensées par la relative liberté dont le CES peut profiter. On a vu le CES rendre compte de certaines réalités qui ont été ultérieurement discutées sur le plan politique, comme par exemple les questions autour de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'aide à l'innovation. De là à considérer les travaux du CES comme des dossiers visionnaires, il n'y a qu'un pas.

D'un caractère assez entier, mes convictions n'ont guère été influencées à la suite de collaborations avec le CES. Pourtant, je reste convaincu de son influence, même indirecte, sur les travaux des politiciens.

Pascale Erbeia



Avocate, Pascale Erbeia dirige sa propre étude. Elle est par ailleurs présidente de la Fédération romande des consommateurs et membre du Conseil d'administration de l'Hospice général de Genève. Membre du bureau du Conseil économique et social, elle y assure la présidence de la commission Relations Etat/Secteur associatif.

J'avais peu entendu parler du CES avant que l'on me demande d'y participer. Je connaissais de réputation les conseils d'un type très proche, essentiellement les conseils économiques et sociaux institués en France. Présidente d'une association de consommateurs, j'ai de prime abord pensé que ce type d'espace devait correspondre parfaitement à mes centres d'intérêt et à mes capacités. Pourtant, prenant connaissance de la composition du Conseil économique et social genevois, j'ai quelque peu hésité, tant elle m'a paru hétéroclite. La satisfaction que j'ai prise à m'investir au CES s'est vite révélée dépendre de la qualité des membres et des intervenants.

Si la notion d'«aboutissement» reste particulière concernant les dossiers rendus par le CES, c'est qu'elle varie selon la finalité que l'on veut accorder au Conseil. Ainsi, si ce dernier est envisagé comme un organe dont la mission consiste à révéler, à faire surgir cer-

tains soucis, inexprimés publiquement, qui demeurent toutefois ceux de la population genevoise; si donc l'on attend du CES qu'il exprime des faits et des opinions qui concernent des individus dont la voix, parce qu'isolée, n'est jamais entendue, alors les publications qui me semblent restituer fidèlement cette mission seraient celles qui traitent de l'économie solidaire, des temps de travail et de famille, du développement durable et de ses applications possibles, enfin celle qui fait le point sur la question de l'accès au crédit des PME.

Si par contre le CES est investi d'une démarche politique ou pré-politique, soit, qu'il doive «prémâcher» des questions d'actualité ou d'avenir qui seront traitées ultérieurement par le pouvoir exécutif, les rapports sur les accords bilatéraux et sur l'exclusion sociale forment certainement d'excellentes bases de réflexion ou d'enquête.

L'un des thèmes que je souhaiterais voir abordé par le Conseil, ceci très prochainement, serait la question de l'endettement des familles. Il s'agit là en effet d'un immense problème social, resté encore totalement occulté. Un autre thème important serait les conséquences sociales de l'évolution démographique à Genève. Sachant que la prospérité économique d'une société repose sur le renouvellement de sa

suite en page 24 >>>

Pascale Erbeia

»» suite de la page 23

population active, soit sur ses enfants, je trouve inquiétant que nos systèmes n'aient pas songé à élaborer, en priorité, des bases politiques favorisant la famille. Il serait temps de les mettre sur pied, ici comme en Suisse ou en Occident.

La représentativité du Conseil dépend finalement de sa finalité

De cette question de la finalité du Conseil dépend, en réalité, celle de sa représentativité. Envisagé selon le premier objectif identifié ci-dessus, soit, la mise en relief de données socio-économiques méconnues, il me semble que le CES devrait connaître la représentation la plus vaste possible, comprenant, tout particulièrement, des représentants d'associations. Pour le second des objectifs identifiés, soit un CES envisagé comme «antichambre» du parlement, un mode de fonctionnement impliquant la structure paritaire du Conseil me paraît alors parfaitement opportune. Pour moi, le Conseil travaille plutôt comme un «catalyseur» socio-économique, comme un «haut-parleur» apolitique, visant à alerter, à attirer l'attention politique. Et je soulignerais que c'est à la seule condition de maintenir le lien avec les institutions que le CES pourra faire preuve de toute son efficacité et pertinence. La capacité prospective du CES gene-

vois est pour sa part tributaire de la qualité des personnes qui le composent; tout l'équilibre à trouver provient de ce défi : amener à prendre part aux activités du Conseil des personnalités qui représentent solidement leur milieu et qui soient en même temps suffisamment souples pour dépasser le sectarisme sectoriel...

Une remarque s'impose tout de même, relative au consensus comme principe de fonctionnement du CES : il est clair que celui-ci impose toutes sortes de révisions des idées lancées, qui amoindrissent la vitalité des réflexions initialement dégagées et qui donc affaiblissent les réflexions qui sont finalement rendues publiques.

Je n'ai pas modifié mes convictions personnelles en prenant part aux investigations du CES, mais j'ai sans doute découvert les multiples pans d'une vie que j'ignorais auparavant. En fait, si je n'ai pas eu l'occasion de modifier certaines de mes idées, c'est peut-être parce qu'aucun de mes sujets de prédilection n'a encore été abordé au Conseil.

Dans sa conception actuelle, je doute que le CES puisse être intégré à un réseau de conseils français du même ordre, pour la simple raison que ce sont, en France, des semi-professionnels qui y prennent part activement. Mais la frontière restant une donne

d'ordre conventionnel, les questions humaines qui existent ici existent ailleurs, et il me semble évidemment bénéfique d'encourager et de maintenir les contacts entre conseils économiques et sociaux, au moins à titre informatif. Toute approche économique et sociale devrait se faire à la dimension régionale, mais, fusionnant avec d'autres conseils, le CES genevois disparaîtrait par asphyxie.

Yves Flückiger est Professeur au département d'économie politique de l'Université de Genève où il dirige l'Observatoire universitaire de l'emploi. Il a été «research associate» aux Universités de Harvard et de Oxford, puis Professeur invité dans plusieurs universités. Il est l'auteur de très nombreux livres et articles publiés dans des revues internationales. Il est également responsable de projets pour le FNRS. En outre, il est membre de la Commission de la concurrence et de celle de surveillance du fonds de compensation de l'assurance chômage.

Yves Flückiger



Le CES doit se montrer plus offensif sur le plan médiatique

Suivant de près l'actualité économique-politique genevoise, j'ai connaissance du CES depuis ses débuts. Professeur à l'Université de Genève et responsable de l'Observatoire universitaire de l'emploi, je me suis intéressé au Conseil parce qu'il présente, au niveau de ses thèmes d'intérêt comme de ses sujets d'investigation, des liens étroits avec mes propres activités de recherche. L'Observatoire a d'ailleurs participé activement aux journées informatives et statistiques organisées par le CES. Il a été également directement impliqué, par le biais de mandats, à certains des dossiers traités par le Conseil. Le dernier thème sur lequel cet organisme et l'Observatoire ont communément travaillé traitait la question des accords bilatéraux dont les retombées ont été importantes, même sur le plan national. Les presses tessinoise et alémanique ont lu et commenté cette étude qui a bénéficié ainsi d'une couverture peu commune pour un rapport rédigé en français; ce fut une surprise agréable, au vu des obstacles principalement linguistiques qui accompagnent presque toujours, dans ce pays, les démarches d'information et de communication.

La critique que j'émettrais à propos des publications du Conseil économique et social genevois, concerne leur caractère final. Pâtissant certainement d'un manque de moyens, les recherches entreprises sous la direction du CES me semblent trop peu orientées vers l'élaboration de solutions concrètes, comme si celui-ci craignait, dans ses conclusions, de proposer, pour ne point outrepasser le stade du constat. Le «marketing» médiatique visant à faire connaître les activités et les résultats du Conseil pourrait être développé, afin qu'une publication comme celle dont je parlais plus avant soit mieux assumée, par exemple. En effet, j'insiste sur ce dossier des accords bilatéraux, parce qu'il m'a été commandé en grand nombre, aussi bien par des institutions que par les autorités fédérales. Sur un tel thème, le CES a livré le fruit d'investigations remarquables et remarquées, et je suis convaincu qu'il aurait dû se profiler plus nettement à cette occasion. Or, le CES a fait preuve d'une retenue peu compréhensible, au lieu de s'exprimer, et revendiquer la «parenté» d'un dossier fort bien documenté. Un effort reste donc à faire à ce niveau-là, selon moi.

Un sujet dont le CES pourrait se saisir engloberait les questions liées à la nouvelle économie; est-elle porteuse d'emplois ? Comment faudrait-il la légiférer ? Quelle formes particulières est-elle ame-

née à prendre à Genève ? Le Conseil pourrait envisager ces points. La structure du Conseil ne devrait, quant à elle, en tous les cas pas être modifiée. Les grands aréopages qui se réunissent ne m'ont jamais convaincu, et, dans n'importe quel forum, la présence de tous est impossible. Dans le cas de figure qui nous intéresse, je pense que la composition du CES pourrait être «revue à la baisse», tout en conservant le principe de représentation paritaire. Les processus décisionnels étant déjà longs et compliqués, il n'y a pas lieu d'intégrer des représentants d'associations au Conseil. Ces derniers représentent toutefois une source d'information incontournable pour toutes les enquêtes de type socio-économique.

La prospective constitue, de mon point de vue, le but, la finalité et la difficulté première du CES, qui a été du reste conçu comme un instrument d'anticipation. Si certaines commissions (notamment la Commission d'évaluation des politiques publiques) ont pour tâche l'évaluation de lois qui sont déjà en vigueur, le Conseil économique et social genevois doit, lui, proposer de nouveaux cadres juridiques, signaler les nouvelles données institutionnelles, pointer des situations nouvelles, etc.

Il faut alors admettre que, sous cet angle-là, sa mission est ardue et qu'elle génère forcément plus de conflits et de méfiances que les rapports préparés par

suite en page 26 >>>

d'autres commissions. De plus, pour maintenir son cap, un tel Conseil doit parvenir à innover, à ouvrir des pistes peut-être restées inexplorées, sans être court-circuité par l'un ou l'autre des partenaires sociaux qui le constitue. Ses innovations parviennent rarement jusqu'au public, parce qu'elles doivent passer par une sorte de «tamis», par toute une série de filtres qui sont plutôt caractéristiques des négociations entre partenaires sociaux. J'ai le sentiment que, pour certains mandats, il y eut un certain nombre de barrages à passer, phénomène qui a inutilement alourdi les débats, pour finalement édulcorer le discours et les publications. Ainsi, le message final de certains documents qu'il a produits s'est dilué, souffrant d'un manque flagrant d'orientation. On est ici typiquement confronté à une particularité du mode de fonctionnement *prospectif*. Il faudrait peut-être oser davantage et doter le Conseil d'une plus grande liberté (... ce qui nous ramène à la question délicate de la composition du CES), de plus de moyens, pour qu'il retrouve du «souffle» ou même un goût pour l'utopie...

Le CES offre une information synthétique sur des sujets d'actualité au niveau cantonal, mais aussi fédéral. Les dossiers qu'il traite orientent la recherche, notamment universitaire, vers l'analyse empirique appliquée à des thèmes très actuels. Certains des dossiers préparés par le Conseil ont été utilisés dans le cadre de cours destinés à préparer les étudiants de ma faculté à la recherche empirique.

Le «réseau» de conseils analogues forme sans doute une voie d'avenir pour le CES genevois. Lors des *Journées françaises* qu'il avait mises sur pied, on avait pu constater à quel point la comparaison avec l'étranger était enrichissante. Je pense que l'avenir du Conseil doit se construire sur une plus grande marge de manœuvre. Elle devrait lui permettre de jouer le rôle pour lequel il avait été conçu, à savoir celui d'être une instance capable d'émettre des *propositions* dont il assume la paternité et qui puissent cheminer ensuite à travers les arcanes politiques du canton.

Jean-Bernard Lachavanne



Docteur es sciences, mention biologie, Jean-Bernard Lachavanne est Professeur adjoint au Département d'Anthropologie et d'Ecologie / Section de Biologie de la faculté des Sciences de l'Université de Genève. Il dirige en outre le Laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique (LEBA). Il est membre du Conseil économique et social ainsi que de l'Association pour la sauvegarde du Léman.

C'est après avoir été expert à l'OCDE à Paris en 1988 et 1989, au lendemain de la publication du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (rapport Brundtland), qui consacrait la notion de développement durable, que j'ai proposé, en tant que membre du CES genevois, de créer une commission du «développement durable». Ayant participé à toutes sortes de recherches, notamment sur les zones côtières, dont il ressortait une problématique de conflits d'intérêts, j'étais, et demeure, en effet, convaincu du fait que nos approches socio-économico-politiques restaient toujours trop sectorielles. Ainsi, je désirais la création de cette commission dans l'optique de faire passer la notion d'«approche intégrée», multicritère et multiéchelle. Par cette démarche, je souhaitais que les

réflexions du CES envisagent sérieusement un troisième pôle à ceux traditionnels de l'économie et social : le pôle environnemental. Je visais en outre un renouveau approfondi du dialogue entre les divers représentants de la société genevoise. En ce sens, je puis dire n'avoir pas été déçu, puisque les personnes les plus réticentes à ce concept du développement durable semblent aujourd'hui acquiescentes à la cause. On conçoit mieux maintenant qu'il y a quelques années que tout ait toujours des répercussions, que toute entreprise humaine soit porteuse d'un impact à court, à moyen et, plus souvent, à long terme sur l'environnement au sens large de ce concept. Il y a une prise de conscience que la marge de manœuvre humaine est limitée et que c'est en son sein qu'il faut chercher et trouver l'équilibre.

Préserveons la richesse des idées afin de favoriser l'engagement individuel

Mon sentiment sur le fonctionnement général du CES est qu'il a évolué de manière positive. Au début, le bureau - organe exécutif du Conseil - agissait un peu comme un censeur qui limitait la formation des commissions de travail selon les préoccupations de la classe politique. J'ai senti que tout un apprentissage se faisait là, sur la durée. Actuellement, la création de groupes

Le Conseil économique et social de Genève

ad hoc se fait rapidement, mais ceux qui ne se réunissent pas régulièrement se sentent rapidement extérieurs aux commissions, avec l'impression d'être devenus spectateurs des travaux conduits. Bien que les rapports soient soumis aux avis des membres, ils me paraissent trop ficelés, trop lisses, trop arrêtés pour qu'ils puissent sinon porter à influence, du moins refléter la divergence qui anime le CES. La pluralité des opinions me semble donc insuffisamment valorisée, voire presque perdue, alors même qu'elle devrait en faire la richesse. Maintenir la diversité au sein du Conseil inciterait, à mon sens, à une implication plus importante de ses membres.

Les publications du CES ont généralement servi à une meilleure compréhension des questions qu'il étudiait; ceci est clairement ressorti lors d'auditions de membres et de participants qui ont été entreprises par la suite. Ce sont évidemment les dossiers qui traitaient du développement durable qui m'ont prioritairement concerné. Je pense pourtant qu'il faudrait oser aller un peu plus loin dans l'effusion d'idées, de projets, dans l'interdisciplinarité, qui permettraient aux personnes de s'exprimer et d'inventer.

La représentativité du CES ? Ce serait vraiment une bonne chose que de l'élargir; en particulier aux jeunes et

aux représentants du troisième âge. Les différentes sensibilités pourraient alors faire entendre leur voix au sein de cet organe. Il ne faudrait surtout pas songer à réduire le nombre de membres du Conseil.

Le CES a besoin de formes de pensée itératives

Même si prévoir effraie toujours, paraît difficile, impossible, on peut rationnellement se plonger aujourd'hui dans une démarche de prospective. Les modèles que propose l'informatique deviennent des instruments souples et très capables; la pensée prospective oblige à des raisonnements rigoureux, à la clarification des faits et des tendances du présent, elle permet surtout d'identifier les risques inhérents à toute entreprise conséquente. Les systèmes d'information géoréférée, par exemple, aident à la construction et à la représentation de scénarii, dans leurs diverses évolutions possibles. Le CES cherche une dynamique de cet ordre, soit des formes de pensée itératives. De fait, la politique devrait se garder de pressuriser le Conseil, afin de libérer les potentialités de réflexion qu'il est susceptible de générer.

Les convictions personnelles ? J'en ai beaucoup mais en même temps, je reste convaincu qu'elles sont susceptibles de se modifier en permanence sous

l'influence de nouvelles connaissances et expériences. Fort heureusement, nous sommes des êtres en évolution. C'est du reste par un questionnement renouvelé que nous adhérons au plus près des réalités. Il est certain qu'au Conseil, la position des uns et des autres, qui se traduit lors des recherches et des discussions, les conduisent sur la voie de ce type de mouvance.

Un Conseil économique et social devrait exister au minimum sur un plan régional. En l'occurrence, son territoire de prédilection devrait être le bassin genevois. Les problèmes que le Conseil aborde sont transfrontaliers.

Andrès November est Professeur à l'Institut universitaire d'études du développement où il enseigne les problématiques liées au transfert de technologies et l'approche écologique du développement économique. Il est également collaborateur du Centre Info SA (Investors & Corporate Responsibility Research and Information) à Fribourg. Andrès November est actuellement délégué du Rectorat de l'Université de Genève aux questions de l'environnement et membre du Conseil de l'environnement du canton de Genève. En outre, il a collaboré à l'élaboration de l'Agenda 21 pour Genève. Andrès November est l'auteur de nombreux ouvrages dont *Nouvelles technologies et mutations socio-économiques*, *Médicaments et Tiers-Monde*, et *Indicateurs du développement durable appliqués à l'aménagement du territoire (en collaboration)*, étude réalisée pour le Conseil économique et social de Genève.

Andrès November



je pense que le recours à l'expertise peut être libérateur pour l'individu ou le groupe qui cherche à progresser. Le CES a d'autant plus de mérite qu'il tente ce type de démarche, soit le mandat d'analyse par des experts, à Genève, dans une ville et un canton qui cultivent un peu trop systématiquement une politique (il faut comprendre ce dernier terme en son sens élargi) de la *confrontation*. A Genève, la supposée *culture de négociation* qui serait propre au CES fait vraiment figure d'originalité et devient dès lors un réel avantage.

Des publications fort intéressantes, mais guère attrayantes

A l'aune d'une appréciation toute personnelle, je puis affirmer que les publications du CES sont excellentes. Pointues, ciblées, bien senties, elles ne comportent qu'un inconvénient formel, celui d'une mauvaise présentation (un fait probablement lié à des questions de budget) qui les rend peu séduisantes; je suis certain qu'elles restent peu connues, peu lues. Quant à leur contenu, je réitère mon estimation : sa qualité est *très bonne*. Les dossiers relatifs au chômage et à la pauvreté, le travail et ses diverses nouvelles problématiques, et surtout ceux qui envisageaient les questions de développement durable ont tout spécialement retenu mon attention, puis suscité mon appréciation, ceci d'autant plus que je connais la littérature sur ces questions.

Je verrais le CES idéal comme un en-

semble qui représenterait encore d'autres groupes sociaux. L'ouverture aux milieux associatifs me paraît même une nécessité pour un espace qui pourrait ainsi réunir toutes celles et tous ceux qui font la vie de la cité et du canton. Mais ce sont des personnalités moins « officielles » que j'imagine siéger au Conseil économique et social, afin que les questions abordées soient traitées avec encore plus de distance, d'une manière tout aussi sérieuse, mais aussi plus désensibilisée en quelque sorte. Au fond, tous les pouvoirs et toutes les instances publiques auraient à gagner d'élargir leur représentation. Prenez l'administration, les services industriels, l'Université... Où s'expriment-ils, *à part la voie hiérarchique* ? Où sont-ils représentés ? Comment les encourager à prendre part activement à la vie civile ? Il faudrait prévoir une large ouverture du CES. Certes, des demandes spontanées visant la participation aux travaux du Conseil devraient être soumises, évidemment, à un certain examen.

L'une des missions du CES consiste bien à envisager l'avenir; mais l'analyse prospective demande de la prudence. Les cime- tières sont pleins d'idées défunctes, de projections faramineuses, qui n'ont jamais trouvé leur légitimité par la suite. Tenant compte de la complexité des problèmes de société actuels, la méthodologie d'élaboration de l'avenir est basée, au Conseil économique et social, sur *l'observation du présent* : des données de l'actualité, ainsi que sur leur suivi, leur évolution. Les publi-

En tant qu'écologiste, j'ai trouvé surprenant que le CES me demande de participer à ses projets, plus spécifiquement à celui sur le développement durable en qualité d'expert. En effet, l'économie et le social sont trop souvent pensés, dans nos sociétés, sans que la donnée environnementale ne soit prise en considération simultanément. Je ne connaissais pas le Conseil économique et social genevois auparavant, et j'y ai trouvé une équipe intéressante. J'ai traité, par exemple, de questions relatives à l'aménagement du territoire, au sein d'une commission attentive, réactive et efficace dans sa dynamique de réflexion. J'ai pu apprécier une certaine ouverture dans ce milieu qui fait se rencontrer des personnalités issues du monde patronal et syndical. Or, la réticence à l'exercice de remise en question des personnes issues de ces rangs est bien connue ! Plus généralement,

cations du CES reflètent du reste cet aspect évolutif aussi bien des questions abordées que du regard qu'on leur porte.

Libre de toute contrainte, le CES est un forum pour Genève

Je considère pour ma part que le Conseil a fonctionné comme un espace unique en son genre, parce qu'il m'a donné la possibilité de dépolitiser certaines thèses qui me sont chères, tout en les politisant autrement, au sens grec ancien de ce mot. Je peux ainsi dire de Genève, comme de toute ville, qu'elle a besoin d'un lieu de médiation, soit d'une agora réunissant des personnes qui puissent penser, inventer, imaginer, sans entrer dans le jeu de rôles que le politique installe presque fatalement. Informer, accompagner les politiciens serait l'une des finalités du Conseil, puisque ses membres jouissent d'une liberté unique pour déterminer son agenda.

Participant ponctuellement au travail du CES, j'ai découvert certains faits, certains phénomènes économiques et sociaux. Ces nouveautés ont agi, c'est inévitable, comme des *inputs* au niveau de mon travail personnel, soit dans l'enseignement universitaire, soit dans ma réflexion sur certaines questions. Mais on ne vient pas au Conseil économique et social pour convaincre ou pour être convaincu, on y vient pour éprouver un mode de fonctionnement différent, soit, une façon de progresser ensemble, dans le respect de la diversité des points de vue.

La dispersion universelle de notre temps me frappe. L'organisation des organes qui sont du même type que le CES en un réseau européen, voire mondial, serait sûrement bénéfique...

A propos de l'*Agenda 21*, par exemple, une sorte d'alliance interurbaine devrait être mise sur pied, tout comme la mise en commun des thèmes et des inquiétudes. Elle stimulerait les esprits, par le biais de la comparaison avec ce qui se passe ailleurs, dans le sens de nouvelles solutions à trouver pour les nouveaux problèmes humains, environnementaux ou économiques.

Christine Sayegh



Avocate, Christine Sayegh dirige sa propre étude depuis 1985 et est juge suppléante au Tribunal de la jeunesse depuis 1986. Elle est aujourd'hui membre des commissions de recours en matière fiscale cantonale et fédérale. Christine Sayegh est en outre députée socialiste depuis 1991 au Parlement du canton de Genève, qu'elle a présidée en 1997. Actuellement, elle assume la fonction de cheffe de son groupe parlementaire et préside la commission fiscale. Elle fait également partie des commissions judiciaire, législative et de contrôle de la Fondation de valorisation.

Je connais le CES depuis sa création effective, alors que j'étais déjà députée. J'ai adhéré au concept et aux buts proposés car je trouvais nécessaire qu'un organe de concertation tripartite mène une réflexion sur l'activité politique et sociale de l'Etat. L'existence, les buts et les compétences du CES reposent actuellement sur un règlement du Conseil d'Etat et il serait temps de lui donner une base légale comme l'avait d'ailleurs proposé quelques député(e)s socialistes en déposant un projet de loi allant dans ce sens. Certains ont critiqué la lourdeur de

l'institution, notamment par le nombre des personnes composant le Conseil. Toutefois, considérant la mission que l'on voulait donner au CES, cet argument ne m'a pas convaincue.

J'apprécie les rapports du CES et estime qu'ils sont de bons documents de travail. Ils répondent avec une recherche bien documentée, aux questions posées dont le thème est toujours en adéquation avec les préoccupations de notre société genevoise, en particulier. Les travaux concernant les domaines de la famille, du travail et de la fiscalité ont particulièrement retenu mon attention. Je rappelle notamment le rapport sur les emplois de proximité et l'idée proposée du chèque-emploi qui serait une bonne solution pour faire sortir de l'ombre le travail «gris» et ainsi maîtriser cette forme d'activité rémunérée, de manière appropriée.

Le CES organise des conférences et des séminaires sur des sujets importants comme le chômage et ses répercussions sociales, auxquelles je n'assiste que trop rarement à mon goût mais dont j'apprécie la formule qui permet non seulement de s'informer mais encore d'échanger des idées. A noter que les conférenciers sont toujours des personnalités reconnues.

suite en page 30 >>>

A la question de savoir sur quel sujet je souhaiterais que le CES se penche, je répondrai : la santé, sa définition, la prévention de la maladie et la qualité de vie, le coût et sa couverture ainsi qu'une réflexion et une recherche sur la manière d'assurer ce coût.

En relevant le défi d'être à la fois économique et social, le CES doit avoir une approche pluridisciplinaire d'un même problème pour répondre aux attentes de ses «clients».

Avec la conclusion des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, il me paraît que le CES a un avenir régional à découvrir.

Jean Spielmann



Député au Grand Conseil de Genève depuis 1971, qu'il a présidé en 1999, pour le Parti du travail, Jean Spielmann est également conseiller national au Parlement fédéral où il siège au sein du groupe socialiste. Il est en outre président du Conseil d'administration de la coopérative d'imprimerie ainsi que de la coopérative d'habitation l'Union des six.

Je conçois l'histoire du CES comme celle d'un organe-alibi, inventé à Genève durant les années d'un gouvernement monocolor de droite. Par son patronyme, ce groupe pouvait représenter, pour la droite installée au pouvoir, un interlocuteur tolérable dans l'abord des questions dites «sociales». Loin de constituer un espace de libre expression, le Conseil économique et social portait, jusqu'à ces dernières années, la voix du gouvernement. Aujourd'hui encore, j'y déplore l'absence totale de prise de risques, la recherche continue du compromis entre les partenaires sociaux. En tant que secrétaire syndical, je ne comprends pas l'intérêt d'un CES pour traiter de problèmes existant entre les employés et les patrons, qui peuvent être résolus par l'intermédiaire des syndicats attitrés. En tous les cas, rien n'est revendiqué, ni véritablement discuté dans le cadre du Conseil, et donc,

à cet effet, il me semble inutile à l'Etat. Quelques documents m'ont paru intéressants, je pense à la recherche sur les temps du travail, plus précisément, mais je ne considère pas qu'ils nécessitaient l'investissement qui fut le leur.

J'aurais aimé demander au CES qu'il étudie l'échec politique et financier du compromis «de la table ronde». Au fond, qu'il fasse ressortir les causes qui ont poussé le Conseil d'Etat, dans ces années du gouvernement monocolor, à mettre en place, avec l'accord de la majorité des partis, un plan budgétaire qui appelait à un véritable sacrifice populaire; puis qu'il essaie d'enquêter sur les raisons d'un désastre...

Le CES est un atavisme du gouvernement monocolor

Tel qu'il est, je le répète, le CES ne sert plus à rien. S'il fallait le modifier en profondeur, plutôt que de coopter des gens, il faudrait que des représentants de la société civile, des membres de syndicats, des patrons (et non leurs émissaires politiques) s'y rencontrent. J'y verrais figurer des représentants d'associations en tous genres : des personnes âgées, des jeunes, des femmes, des étudiants, des tenants de la formation continue, des chômeurs, des étrangers, des immigrés, des réfugiés, des animateurs de quartier, du personnel de la santé... Et ceci dans une quantité approchant la quinzaine, au total, pour

le Conseil. C'est alors seulement que les contradictions pourraient apparaître, comme elles existent vraiment dans la société genevoise.

Je ne crois pas du tout que le CES fasse de la prospective : il est enfermé, au contraire, dans une logique consensuelle. Pourquoi travailler sur un dossier comme les accords bilatéraux, par exemple ? Parce qu'il y avait, somme toute, peu de contestations fondamentales à ce sujet. Peu de propositions émanent du Conseil, encore moins de celles qui pourraient aller à contre-courant des tendances politiques dominantes. Le CES genevois n'a rien d'un «aigle», c'est un organe né dans un temps donné, enquêtant sur du ponctuel.

Fréquenter le Conseil économique et social m'a plutôt renforcé dans mes convictions les plus basiques, soit dans l'idée que le consensus n'est possible qu'après la lutte. Des forces contradictoires font tourner le monde, et rassembler des gens en un même cocon pour faire une «politique de ventres mous», pour «hurler avec les loups» ne m'a jamais satisfait.

Sans d'importantes modifications d'ordre formel et fonctionnel, je n'imaginais pas d'avenir pour le CES genevois. Si celles-ci se font, il serait sans doute intéressant de s'inspirer d'exemples venus d'ailleurs...

Marian Stepczynski

Marian Stepczynski est un journaliste économique, cofondateur du Temps Stratégique, chroniqueur économique de feu le Journal de Genève et auprès de la Tribune de Genève et actuel rédacteur en chef de la revue Banque et Finance. Il préside actuellement le Conseil économique et social de Genève ainsi que la Société coopérative Migros-Genève. Marian Stepczynski est en outre cofondateur et animateur du Forum des investisseurs privés et membre de la commission fédérale de recours pour les questions de concurrence. Il est associé du cabinet de conseil UNICORE SA. De nombreuses publications sont à son actif, dont la dernière s'intitule Voyage au pays de l'épargne et des placements édité en 1999.

J'avais bien sûr entendu parler des intentions, anciennes, du Conseil d'Etat genevois de créer un Conseil économique et social. Qu'une telle initiative, ambitieuse et exaltante fût prise me réjouissait. J'ignorais cependant tout de sa composition future et de ce que serait son fonctionnement.

Aujourd'hui que je préside cet organe, j'ai sans doute un peu moins de liberté, parce que je dois rester attentif à mon rôle de coordinateur. Mais lorsque j'étais membre du CES, j'appréciais d'y livrer mes idées. Plus généralement, je puis dire



de ce dernier qu'il est l'un des rares lieux que je connaisse où les participants expriment librement leurs opinions lors de la discussion générale. En cas de vote, c'est un peu différent...

Parmi les dossiers rendus par le CES, mes préférences portent naturellement sur ceux traitant de thèmes proches de mes centres d'intérêt et de ma profession : je suis journaliste spécialisé dans le domaine économique. J'étais membre d'une commission de travail sur la situation des PME genevoises. La publication qui a découlé de ses réflexions reflète le caractère vaste et passionnant de l'enquête qui avait été menée (cf. Accès au crédit des PME).

Il me semblerait intéressant de donner suite à une idée, glissée au CES par un conseiller d'Etat : le contexte actuel de mondialisation modifie profondément les structures de l'économie; où se manifestent ces changements, comment sont-ils donc observables à Genève ? Un tel travail serait vraiment de longue haleine, parce qu'il impliquerait une remise en question des grilles d'analyse de l'observation économique actuelle, grilles qui ne sont probablement plus adaptées à la saisie de données mouvantes, virtuelles, par exemple...

Un «think tank» pour Genève ?

En n'engageant que mon point de vue, je dirais qu'il est nécessaire de refondre le

suite en page 32 >>>

Conseil économique et social. Je m'explique : les membres du Conseil devraient être parfaitement indépendants et, par conséquent, ne représenter qu'eux-mêmes. Dès lors, celui-ci pourrait mieux remplir sa fonction de *laboratoire d'idées*; il pourrait être rapproché d'un concept intéressant, dénommé «Think Tank» par les anglo-saxons...

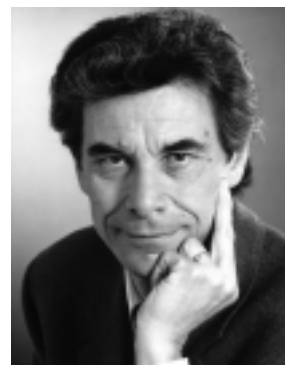
Le CES devrait être en mesure d'envisager les situations socio-économiques sous un angle prospectif, c'est entendu. Cependant, la structure représentative de deux de ses composantes l'handicape pour se lancer dans l'analyse anticipatoire, ce qui se solde par la reproduction du débat politique classique. Le Conseil est tout de même parfois allé assez loin dans les propositions qu'il émettait, dans le dossier sur l'exclusion sociale par exemple.

Ma participation au CES a très sûrement nuancé ma vision du quotidien. Le fait d'amorcer une réflexion autour de thèmes auxquels on n'avait jamais vraiment pu s'attacher dirige le regard sur des aspects de la réalité que l'on méconnaissait. Les auditions organisées par le Conseil ont été pour moi une expérience étonnante : la rencontre entre des individus venant témoigner de telle ou telle situation qu'ils ont vécue et des experts mandatés pour leurs apports théoriques à ces témoignages bruts, peut susciter une prise de conscience extraordinaire, et déboucher sur des visions nouvelles.

Avant de songer à relier le Conseil économique et social genevois à d'autres institutions du même ordre, il serait souhaitable que le nôtre inspire d'autres cantons suisses !

Nous entretenons des relations avec les Conseils économiques et sociaux de Franche-Comté, d'Alsace (les Conseils français sont avant tout des ensembles régionaux), et ces échanges nous apportent énormément. Rappelons tout de même que les Conseils du même genre sont, en France, parfaitement intégrés à la procédure parlementaire, même si leur rôle, en tous les cas dans sa définition, se rapproche de celui du CES genevois.

Claude Torracinta



Journaliste de formation, écrivant notamment pour la Tribune de Genève, Claude Torracinta préside actuellement, depuis 1994, le Conseil d'administration de l'Hospice général de Genève. Fondateur de l'émission télévisuelle Temps présent, il est l'ancien directeur de l'information à la Télévision suisse romande.

Bien avant que le CES n'entre en fonction, j'étais favorable à l'idée d'un lieu de réflexion et d'étude pour Genève. Tel que je l'imaginais, ce lieu devait instaurer une dynamique différenciée de celle du jeu politique, des traditionnels affrontements qu'il implique. Mes attentes allaient donc dans le sens d'un espace où *proposer et réfléchir* sur des questions d'ordre pratique et théorique, dans un contexte de créativité et d'échanges.

A mon sens, le projet de CES tel que je le concevais n'a pas totalement abouti, en raison d'un manque de moyens, et surtout à cause d'une composition trop calquée sur le modèle politique suisse classique où l'on retrouve les mêmes partenaires, les mêmes individus que dans les affrontements politiques ou syndicaux. En effet, cette copie conforme n'a, à mon avis, aucun intérêt, parce qu'elle génère des débats qui prennent les mêmes configurations que celles du paysage politique. Il y a donc pour moi une défaillance structurelle qui empêche l'originalité d'un

Conseil économique et social genevois tel que j'aurais souhaité le voir évoluer... Pourtant, dans une société complexe, dans un pays où l'instrument statistique demeure assez fruste, la mission de ce Conseil devrait consister à mettre des «outils» à la disposition des décideurs, et ceci en dehors de toute idéologie. Ainsi, on ne devrait pas retrouver, à mon sens, les décideurs eux-mêmes ou bien encore leur mode de fonctionnement, qui est institutionnel, au sein d'un organe consultatif.

La satisfaction que je trouve à fréquenter le CES vient de la belle occasion qu'il permet de discuter avec différentes personnes, de faire progresser les idées, d'entrer dans une synergie humaine, et cette possibilité offerte reste une perspective plutôt exaltante.

Elaborer des projets et imaginer des possibles pour envisager des changements ?

Parmi les publications du Conseil économique et social, je relèverais notamment celle qui traite de l'exclusion sociale. Cependant, les conclusions de cette recherche m'ont un peu laissé sur ma faim : les constats qui sont faits proviennent de sources sérieuses, les chiffres et les témoignages sont fondés, mais je déplore à nouveau, en ce cas précis, un manque de propositions. Toute la situation que j'évoquais auparavant trouve une illustration particulière dans ce cas de

Le Conseil économique et social de Genève

figure : au moment de sortir du constat pour proposer des solutions, le conflit idéologique a repris le dessus, le débat traditionnel, semblable, en définitive, à celui que connaît le Grand Conseil a repris ses droits. Ainsi, c'est la composition du CES genevois qui le freine dans ce qu'il pourrait, devrait être, soit un groupe de recherche qui *propose des voies*. Il devrait élaborer des *projets*, imaginer des *possibles* pour envisager des *changements* économiques et sociaux. Le Conseil manque d'indépendance, parce que sa structure lui interdit, de fait, de dépasser le compromis entre partenaires sociaux.

Je trouverais intéressant qu'il réunisse de la documentation (car celle-ci existe déjà, à l'université, à l'Office fédéral des statistiques, dans les journaux spécialisés, etc.) et qu'il fasse le point sur un sujet comme l'explosion présumée du chômage à Genève. Concernant le revenu minimum d'insertion, un projet de loi sera évidemment déposé... Il aurait valu la peine de demander au CES qu'il étudie cette question relativement aux autres pays, qu'il scrute, par exemple, la nature du lien entre salaire et revenu minimum.

Comme je l'ai déjà relevé, la composition du CES genevois pose un certain nombre de problèmes. Si j'étais sollicité pour penser une réforme, je proposerais de réduire le nombre de membres à une trentaine ou à une quarantaine de personnes tout au plus. Dans le déroulement des étapes de son fonctionnement, je suggérerais une

première réunion du Conseil qui définirait un mandat, les questions à poser, suivie du recours à des experts qui soient en majorité choisis à l'extérieur - avant que leurs propositions soient discutées et approuvées ou non par le Conseil - bref, une manière de travailler qui se déroule en deux temps bien définis.

Il ne faut pas perdre de vue la mission du CES genevois, qui consiste à «faire du remue-ménages» en quelque sorte, à être un laboratoire d'idées et que, dès lors, il n'y a pas à le structurer de façon trop institutionnelle.

Dans la mesure où le Conseil doit fonctionner comme un lieu d'études, de réflexions, de regroupement des connaissances et de données pouvant exister ailleurs, dans l'idée qu'il n'est pas un organe de décision, il faudrait y faire intervenir essentiellement des personnalités *indépendantes* et non pas essentiellement des porte-paroles de partis ou d'associations professionnelles. Rappelons qu'une fois que le CES a rempli tel ou tel mandat, qu'il a rendu son rapport sur tel ou tel thème, l'Etat est censé l'utiliser comme il l'entend.

Certes, mais pour cela il faut des moyens

Le CES devrait-il faire de la prospective ? Oui, peut-être, dans la mesure de ses faibles moyens. En ce sens, il devrait encore plus tendre à alerter, à attirer l'attention des décideurs. Il est certain que l'avenir proche peut être anticipé; dans une telle

optique, le Conseil pourrait être doté de meilleurs moyens. Pour envisager les phénomènes, pourquoi ne pas nommer des groupes d'experts permanents, concentrés chacun sur telle ou telle situation ? En fait, les mandats imposés au Conseil, pour que celui-ci se risque à l'exercice de *répondre*, devraient également être clarifiés, plus fermement cernés.

Quand on fait un métier comme le mien, je suis tout d'abord journaliste, les influences qui s'exercent sur vous proviennent inmanquablement d'origines multiples. Dans le cas dont nous parlons, ce sont surtout les auditions mises en place par le Conseil économique et social, les témoignages des particuliers, qui ont eu un impact sur moi, en termes de connaissances pour certains sujets.

De mon point de vue, le CES doit être maintenu à Genève. Toutefois, il me semble évident qu'il répondra mieux aux attentes de la collectivité si des moyens plus importants lui sont fournis, si sa mission est mieux définie, si l'Etat précise mieux ce qu'il en attend et si sa composition est foncièrement révisée.

Certainement que le Conseil économique et social fonctionnerait plus efficacement s'il était inséré en un réseau qui le connecterait aux universités, aux instituts de recherche, notamment, ainsi qu'aux autres conseils économiques et sociaux. Cet organe pourrait alors développer et professionnaliser sa capacité d'investigation.

RELATIONS ETAT/ASSOCIATIONS : Quels enjeux ?

*Journée d'information et de débat
mercredi 31 janvier 2001
de 14 h à 20 h*

*à l'Aula de l'Ecole d'Ingénieurs de
Genève, 4, rue de la Prairie*

*Journée ouverte à toutes les associations
ayant des relations avec les collectivités
publiques.*

Objectifs :

- Présenter le mandat;
- Permettre aux associations de
s'exprimer librement sur leurs relations
avec les collectivités publiques et leurs
difficultés éventuelles;
- Discuter des possibilités d'amélioration
de ces relations.

Renseignements / Inscriptions :

**Conseil Economique et Social,
rue de Lausanne 22,
case postale 2292, 1211 Genève 2
Tél. (022) 731 03 22
Fax (022) 731 03 53
e-mail : secretariat.ces@etat.ge.ch
Internet : www.geneve.ch/ces**

*Une lettre sera envoyée à toutes les
associations (à cet effet, le Secrétariat a
constitué un fichier de près de 3000
adresses) et des annonces seront
publiées dans la presse.*

LA LETTRE DU CES N° 22 Le chômage à Genève

*Cette Lettre tentera de fournir quelques
pistes de réflexion pour comprendre
pourquoi le taux de chômage est plus
élevé à Genève que dans le reste de la
Suisse. Il ne s'agit pas d'une étude mais,
avec la collaboration de personnalités
diverses, de clarifier cette situation,
d'établir une liste de causes pouvant
expliquer le pourquoi de cette différence,
tant il est vrai qu'il n'y a pas une seule
raison mais, probablement, de multiples
qui s'ajoutent les unes aux autres.*

Travaux en cours au CES

«Relations Etat / secteur associatif. Organisation du partenariat»

Pour répondre à ce mandat, confié au CES par le Conseil d'Etat, la création d'une commission ad hoc a été décidée et les travaux, dont il est prévu de rendre les conclusions par étapes, ont débuté le 13 mars dernier.

Un premier cahier donne, après un travail initial de définition des concepts de base, des pistes de réflexion sur les questions suivantes :
Quels sont les modèles possibles pour l'organisation des rapports entre l'Etat et le monde associatif ?

Quels sont leurs avantages et inconvénients ?
La publication de cette première partie de l'étude est agendée pour la fin du mois de novembre 2000.

Dans une deuxième phase du travail, le CES essayera de répondre aux questions :
Quelles sont les associations qui ont des relations avec l'Etat actuellement à Genève ?
De quels types sont ces relations ?

Un recensement des organisations a été réalisé. Elles seront classées selon des variables déterminées. A partir de ces informations, le CES s'attellera à la description des relations pratiquées actuellement entre l'Etat et le monde associatif en procédant à l'analyse d'un certain nombre de cas. Cet état des lieux fera l'objet de la publication du deuxième cahier.

Dans une troisième phase, le CES prévoit d'élaborer des propositions afin d'optimiser les structures de relations entre l'Etat et le monde associatif. Ces propositions, qui pourront prendre la forme de scénarios, seront contenues dans le troisième cahier.

La vocation de ce travail est celle d'un portrait circonstancié des relations entre les collectivités publiques genevoises et les associations. L'objectif visé est la description de ces rapports dans le but de proposer des modèles. Par conséquent, il ne s'agira pas d'analyser l'ensemble du monde associatif mais uniquement les associations ayant un lien avec les collectivités publiques. Par ailleurs, dans ce cadre, la recherche ne comporte ni l'évaluation de la performance (adéquation entre objectifs et résultats) des associations, ni l'organisation du fonctionnement du monde associatif mais l'analyse des modèles d'organisation des relations afin de proposer des pistes d'amélioration possible.

«L'économie régionale genevoise en mutation»

Ce sera probablement le sujet du nouveau mandat attribué au CES. Il s'agira d'étudier ce qui s'est produit, en termes de mutations, dans l'économie régionale des années nonante et d'en mesurer les conséquences dans divers domaines : les métiers de demain, la formation, l'aménagement du territoire, la fiscalité, le social, etc.

Le Secrétariat travaille d'ores et déjà sur ce dossier. Il établira les contacts avec tous les milieux intéressés qui seront associés à la mise au point du mandat, ainsi qu'à l'élaboration d'un rapport et de propositions à l'intention du Conseil d'Etat, voire du Grand Conseil.

La journée du CES au printemps 2001 sera consacrée à ce thème.

Bulletin d'Abonnement

M./Mme/Mlle/Société :

Adresse :

Téléphone/Fax :

A ce titre, il/elle recevra :

La lettre du CES : trois ou quatre numéros par année, les rapports du CES, le CES Info et le bulletin mensuel du Comité économique et social européen.

Date :

Signature :

Vous pouvez aussi vous abonner par téléphone : 731 03 22, par fax : 731 03 53 ou par e-mail : secretariat.ces@etat.ge.ch

Rapports et études disponibles

Rapports

- juin 1995**
Occupation temporaire de chômeurs dans l'économie privée, rapport n°1, gratuit
- décembre 1995**
Les emplois de proximité, rapport n°2, Fr. 10.-
- décembre 1995**
Formation continue, rapport n°3, Fr. 10.-
- juin 1996**
Genève: des atouts et des attentes. Comment sortir du marasme?, rapport n°4, Fr. 10.-
- décembre 1996**
L'accueil des étrangers à Genève, rapport n°5, Fr. 20.-
- avril 1997**
L'exclusion sociale, (1ère partie), rapport n°6, Fr. 10.-
- décembre 1997**
Droits politiques, citoyenneté et intégration des étrangers à Genève, rapport n°7, Fr. 10.-
- février 1998**
Partage du travail, flexibilité et création d'emplois, rapport n°8, Fr. 15.-
- juin 1998**
Vers un essai pilote de chèque formation, rapport n°9, Fr. 10.-
- juin 1998**
Exclusion sociale, une étape de réflexion pour comprendre et agir, rapport n°10, Fr. 15.-
- novembre 1998**
Développement durable et aménagement du territoire dans la région franco-valdo-genevoise, rapport n°11, Fr. 20.-
- juin 1999**
Accès au crédit des petites et moyennes entreprises, rapport n°12, Fr. 15.-
- novembre 1999**
Famille et organisation des temps, rapport n°13, Fr. 20.-
- avril 2000**
La libre circulation des personnes. Risque de dumping salarial?, rapport n°14, Fr. 30.-

Etudes

- octobre 1996**
N. Lampert, *L'aménagement du temps de travail*, CES/Ville de Genève, Fr. 20.-
- avril 1997**
D. Benetti et Y. Flückiger, *Le coût social du chômage à Genève*, CES/Observatoire universitaire de l'emploi, Fr. 20.-

janvier 1998

C. Blanchet et A. November, *Indicateurs de développement durable appliqués à l'aménagement du territoire*, CES/Centre universitaire d'écologie humaine, Fr. 30.-

août 1999

Besoins en qualifications et compétences dans le secteur international à Genève : quelles possibilités pour les jeunes?, CES/Fondation pour Genève, Fr. 10.-

Actes

avril 1998

Actes des assises régionales; "Partage du travail - création d'emplois", Fr. 15.-

septembre 1998

Actes de la première conférence annuelle d'information économique et sociale; "Emploi : des femmes, des hommes et des chiffres", Fr. 15.-

mars 1999

Actes de la conférence-débat; "Familles et organisation des temps", 30 mars 1999, gratuit

septembre 1999

Actes de la deuxième conférence annuelle d'information économique et sociale; "Population : espace, mouvements, évolutions", Fr. 15.-

octobre 2000

Actes de la rencontre internationale sur la libre circulation des personnes; "L'accord et ses effets", gratuit

La lettre du CES

décembre 1998

Trois dimensions de la durabilité, n°17, Fr. 5.-

mai 1999

RME, RMR, RMI, RMCAS, AU, n°18, Fr. 5.-

février 2000

Accès au crédit des PME, n°19, Fr. 5.-

avril 2000

La libre circulation des personnes. Risque de dumping salarial?, n°20, Fr. 5.-

septembre 2000

Besoins en qualifications et compétences dans le secteur international à Genève, n°21, Fr. 5.-

Soutiens

Ce numéro de La lettre du CES
est publié avec le soutien financier de:

**Cogerim
UBS**

**Banque Bruxelles-Lambert
(Suisse) SA**

Banque cantonale de Genève

Caisse interentreprises FSP

Cargill International

Union Bancaire Privée, UBP

Naef et Cie



**Conseil
Economique
& Social**

Case postale 2292
1211 Genève 2
Tél. 022/731 03 22
Fax 022/731 03 53
e-mail: secretariat.ces@etat.ge.ch
Internet: www.geneve.ch/ces